

Zeitschrift:	Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band:	47/1956 (1956)
Rubrik:	Chroniques scolaires

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'Instruction publique du canton de Neuchâtel, succède comme secrétaire-caissier à M. Evard, auquel s'adressent les éloges, les remerciements et les vœux du président et des membres de la Commission. Réglée une question de pensions de retraite, le président remercie la Commission philologique, et particulièrement son président M. R. Godel, et la rédaction du Glossaire de leur travail persévérant et efficace.

* * *

La Conférence visite les nouveaux locaux du Glossaire, ce qui permet à quelques-uns de poser des questions subtiles aux rédacteurs qui, nullement embarrassés, donnent immédiatement la réponse ou sortent la fiche appropriée.

Les participants se rendent ensuite à Dully, près de Rolle, par les gracieux chemins de La Côte et rentrent à Lausanne en s'arrêtant quelques minutes au Signal de Bougy.

G. C.

Chroniques scolaires

Fribourg

On a dit, dans la chronique de l'an dernier, que les écoles primaires du canton ne possédaient plus de programme général depuis de nombreuses années. Une sorte de coutumier s'était établi qui avait cet avantage de pouvoir être modifié sans difficulté, et de tenir compte des conditions propres à chaque région. La conférence des inspecteurs a toutefois estimé que le moment était venu d'éditer un nouveau plan d'études, de même qu'un guide méthodologique pour l'enseignement de chaque branche. Siégeant sous la présidence de M. le Conseiller d'Etat Python, la conférence, après avoir discuté tout d'abord les principes généraux à appliquer lors de la révision du programme, s'est arrêtée à un plan d'études qui comportera les trois parties suivantes : *a)* un exposé d'ensemble de la mission de l'école primaire ; *b)* un exposé des objectifs spécifiques des diverses disciplines de l'enseignement prévues au programme ; *c)* un plan de distribution progressive du programme entre les cours et les classes de l'école primaire. Le guide méthodologique pour l'enseignement de chaque branche fera immédiatement suite au plan. L'exposé d'ensemble sur la mission de l'école rappellera que si l'objectif immédiat de l'école est l'instruction de la jeunesse, cet objectif n'est pourtant qu'une partie de l'éducation, celle-ci comportant la formation physique, intellectuelle, morale, sociale et religieuse. « L'école instruit pour éduquer, et éduque en instruisant ». Le rôle du maître consiste à collaborer à l'éducation intégrale. La conception traditionnelle de l'instituteur fribourgeois lui assigne, de ce

fait, des droits et des obligations qui dépassent le cadre de l'école dans le temps et dans l'espace. Il devra s'efforcer de faire de son école une « communauté scolaire » favorable à l'épanouissement individuel de ses élèves en même temps qu'à leur heureuse initiation à la vie sociale.

Quant au programme lui-même, le plan en déterminera la distribution en tenant compte des différents facteurs susceptibles d'en modifier le cours : écoles à un ou plusieurs degrés, nombre d'élèves, temps de la scolarité effective, etc.

* * *

On a annoncé, l'an dernier, que la Société d'éducation préparait, sous la direction de M. le Chanoine Pfulg, un nouveau manuel de géographie. Si ce manuel, qui est virtuellement prêt, n'est pas encore sorti de presse, c'est qu'entre temps l'objectif de la commission ad hoc s'est élargi, car la géographie ne sera que le tiers d'un volume de « culture nationale » renfermant également des éléments d'histoire et d'instruction civique.

Un nouveau syllabaire est aussi à l'étude, afin de remplacer le syllabaire Marchand qui, malgré les services qu'il a rendus durant plus de trente ans, est actuellement dépassé par l'évolution normale des méthodes. Enfin, le problème délicat d'une grammaire française fait l'objet de chaudes discussions. On y reviendra sans doute dans une chronique ultérieure.

* * *

Depuis la démission de M. Firmin Barbey, en 1948, les écoles secondaires du canton n'avaient pas d'inspecteur. Les membres de la Commission cantonale des études les visitaient et présidaient, notamment, leurs examens.

Une des particularités de ces écoles est leur extrême diversité. Depuis leur création — généralement à la fin du XIX^e siècle, — le souci constant des autorités cantonales a été de laisser à chaque région son caractère propre et son orientation scolaire. Aussi trouve-t-on des types d'études assez divers si l'on examine les programmes des écoles secondaires dites « de district » ou « de communes ». Seuls les programmes préparant à une école supérieure — le Collège Saint-Michel le plus souvent — ont une unité cantonale. Ce système a des avantages, mais aussi des inconvénients, dont la difficulté d'un minimum de coordination d'une école à l'autre est le principal. Pour le pallier dans une certaine mesure, le poste d'inspecteur des écoles secondaires a été rétabli l'automne dernier. Le Conseil d'Etat l'a confié à M. l'abbé Pfulg, jusqu'alors directeur de l'Ecole normale des instituteurs. M. Pfulg, qui a été également élevé à la dignité ecclésiastique de chanoine, conserve son poste d'inspecteur des écoles primaires de la ville de Fribourg.

A l'Ecole secondaire des jeunes filles, à Fribourg, M^{me} Dupraz, qui assumait l'interim de la direction depuis la retraite de M^{me} Hug, a renoncé à reprendre en automne dernier un poste qui, cumulé avec celui qu'elle occupe à l'Université, mettait ses forces à rude épreuve. Pour la remplacer, le Conseil d'Etat a fait appel à M. Gaston Parmentier, inspecteur scolaire des districts de la Glâne et de la Veveyse, ancien

professeur de l'école secondaire de Romont. M. Fernand Ducrest, instituteur à Châtel-Saint-Denis, a succédé à M. Parmentier.

Une nouvelle école secondaire a été ouverte à Cormondes, les élèves de cette région du Lac étant trop éloignés des écoles existantes. Elle remplace l'école régionale qui a été fermée. Un seul maître a assumé les cours de la première année scolaire, M. Aloys Kolly. Un collègue lui a été adjoint depuis mai 1956, en la personne de M. Kanis Zurkinden, nouveau maître secondaire.

* * *

L'année écoulée marque un tournant important de l'histoire de l'Ecole normale des instituteurs. Elle formait, depuis son installation à Fribourg en 1943, 45 élèves environ en un cycle d'études de 4 ans ; les entrées étaient bi-annuelles. A partir de l'an prochain, elle sera organisée de manière à avoir une entrée chaque année, le nombre des élèves pourra atteindre 80, et le cycle des études sera de 5 ans.

Lorsqu'on parle d'école normale en Europe occidentale, aujourd'hui, c'est toujours pour enchaîner sur un sujet brûlant, celui de la pénurie des maîtres. Or, il faut tout de suite dire que les changements que l'on vient d'énumérer ci-dessus n'ont pas pour origine un tel problème, ou plus exactement que ce problème n'est pas le seul qui ait été agité ici. Il n'y a pas, en effet, à proprement parler, de pénurie de maîtres dans le canton de Fribourg. Pour employer le langage de tous les jours, on dira plutôt qu'on est « un peu juste » en cette matière. Si la repourvue de tous les postes vacants ne va pas sans difficultés, celles-ci n'ont jamais été insurmontables jusqu'ici, et il n'a jamais été nécessaire de généraliser des mesures d'exception pour y parer. Alors que beaucoup de cantons se débattent, dans ce domaine, contre de très graves soucis, d'où vient que Fribourg fait en quelque sorte exception ? Puisque le problème est en bonne partie démographique, c'est aussi la démographie qui donnera la réponse principale à cette question : le chiffre des naissances reste constant dans le canton. Population à forte natalité — il n'est pas rare d'y rencontrer des familles ayant plus de 10 enfants —, elle avait, avant la guerre déjà, un chiffre de naissances qui ne pouvait guère être dépassé si le chiffre total de la population ne venait pas à se modifier de manière sensible. Or, le Fribourgeois, comme tous les habitants des pays prolifiques, émigre en dehors de son canton ou à l'étranger, afin d'y trouver des conditions économiques que sa petite patrie ne peut pas toujours lui assurer. Si l'on peut regretter à plus d'un titre cet état de fait, il est certain qu'il réduit en bonne partie les risques de pénurie de maîtres et de maîtresses dont on souffre ailleurs. Il intéressera peut-être les lecteurs des *Etudes pédagogiques* de lire les chiffres suivants qui, s'ils n'expliquent pas à eux seuls tout le problème, en éclairent une des faces de manière frappante :

<i>Années</i>	<i>Elèves des écoles primaires</i>	<i>Nombre de classes</i>	<i>Naissances</i>	<i>Maîtres et maîtresses</i>
1938 /39	25 013	681	3 243	624
1950 /51	23 282	684	3 425	634
1955 /56	23 982	698	2 939	661

Mais revenons à l'Ecole normale des instituteurs. En prenant le plus grand nombre d'élèves possible, celle-ci forme tous les deux ans environ 13 ou 14 instituteurs de langue française, et 7 ou 8 de langue allemande. Or, d'après les expériences faites ces années dernières et les prévisions que l'on peut établir, à vues humaines, pour l'avenir, ce contingent devrait être augmenté de 7 ou 8 instituteurs français, et disposer d'un chiffre constant de 8 instituteurs de langue allemande. En outre, les autorités scolaires se trouvent, à cause du système bi-annuel, en face d'un double problème à résoudre : placer, l'année du brevet, tous les jeunes instituteurs disponibles ; repourvoir, l'année creuse, tous les postes vacants. On passe donc alternativement d'une situation pléthorique à une pénurie relative ; il faut tout d'abord placer 14 instituteurs alors qu'il n'y a que quelque 10 postes à repourvoir. L'année suivante, il faut essayer de retrouver les instituteurs brevetés l'année précédente, qui n'ont pas obtenu de poste, pour combler les vides cette fois trop grands.

C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat a décidé de revenir, pour la section française de l'Ecole, au rythme annuel qui était, avant la guerre, celui d'Hauterive.

Enfin, les maîtres de l'Ecole estimaient qu'il fallait également réintroduire 5 ans d'études normales au lieu de 4 afin, principalement, de décongestionner l'horaire actuel, et de permettre un travail plus indépendant aux élèves, surchargés d'heures de classe (le programme en compte jusqu'à 40 et 41 heures par semaine). Le Conseil d'Etat, après avoir pris le préavis de la commission cantonale des études, a accueilli favorablement cette demande, malgré les inconvénients qu'elle présentait soit au point de vue financier, soit au point de vue de la repourvue des postes.

Ces différentes mesures, augmentation du nombre des élèves, dédoublement des classes et prolongation des études d'un an, nécessitant un agrandissement des locaux à disposition, le Grand Conseil a été saisi, dans la session de mai, d'un projet de décret « concernant la démolition et la construction d'un bâtiment à l'Ecole normale des instituteurs », décret qu'il a adopté après une discussion nourrie, les sujets pédagogiques ayant toujours cet effet de passionner les députés. Le décret prévoit, en bref, une dépense de 1 363 000 fr. pour démolir la conciergerie actuelle de l'Ecole et la remplacer par un bâtiment qui contiendra les salles de classes. Le bâtiment principal, qui sera désormais réservé uniquement à l'internat et à ses services, recevra une aile contenant notamment un réfectoire et des dortoirs supplémentaires. Enfin, un pavillon de musique sera édifié, qui permettra aux élèves de faire leurs exercices instrumentaux sans gêner leurs camarades d'études.

Au moment où cette chronique est composée, on s'apprête à démolir la conciergerie pour construire le bâtiment des cours qui devra être prêt en automne 1957, soit à l'époque où commenceront les réfections du bâtiment principal. C'est à ce moment aussi qu'entrera à l'Ecole la première volée d'élèves devant accomplir 5 ans d'études. Il faudra donc attendre l'année scolaire 1961/62 pour que les nouveaux effectifs atteignent le maximum prévu de quelque 80 étudiants.

Mais en juillet dernier, ce sont 46 élèves qui ont quitté la maison pour les vacances d'été, soit 20 appartenant à la 3^e classe, et 26 à la 1^{re}.

Cette date mettait également fin à la première année de direction de M. l'abbé Joseph Gachet, le nouveau directeur, que le Conseil d'Etat avait choisi, en automne 1955, pour remplacer M. le chanoine Pfulg, nommé, on l'a vu, inspecteur des écoles secondaires du canton.

* * *

Le Technicum aussi, pour lequel l'année écoulée a été la soixantième de son existence, a de grands projets. Le Grand Conseil, en effet, a voté en sa faveur, dans sa session de mai, des crédits destinés au développement des laboratoires et des ateliers. Un montant de 165 000 fr. est prévu pour la construction d'un bâtiment, un autre de 270 000 fr. pour l'équipement technique : machines et appareils pour le laboratoire de mécanique et pour celui d'électrotechnique pour courants forts ; rénovation d'une partie du parc de machines de l'atelier de mécanique ; enfin, premiers frais d'équipement d'un atelier pour radio-électriciens dont l'activité débutera l'an prochain, cette branche étant appelée à prendre un rôle important.

L'exécution de ce programme vient à son heure, car les effectifs augmentent régulièrement, particulièrement ceux de l'école d'électrotechnique. Il en va de même aux cours industriels du soir qui ont enregistré 166 inscriptions, soit 20 de plus que l'année précédente.

Dans le corps enseignant, M. Jacques Monney, ingénieur, professeur en machines électriques, a obtenu du Conseil d'Etat un congé qui lui a permis d'accepter un engagement en qualité d'expert de l'UNESCO pour l'enseignement technique en Syrie. Il a été remplacé, *ad interim*, par M. Jean Piller, ingénieur. M. Antoine Claraz, maître de dessin et sculpteur, ayant démissionné, son enseignement a été confié à MM. Auguste Rody et Ignace Ruffieux, tandis qu'à M. Paul Civelli entrepreneur, chargé de l'enseignement de l'organisation des chantiers et du calcul des prix de revient, succédait M. Fernand Bierry, ingénieur. Enfin M. Louis Wantz, licencié es sciences, a été nommé professeur à la fois au Technicum et au Collège Saint-Michel.

* * *

La nomination de M. l'abbé Gachet à l'Ecole normale a entraîné une série de mutations au Collège Saint-Michel. M. l'abbé Irénée Michaud, préfet depuis 10 ans, lui a succédé comme professeur de classe au gymnase (cours de religion, de latin et de grec) ; M. l'abbé Romain Chammartin a échangé son titre de préfet de l'internat contre celui de préfet du Collège ; enfin, M. l'abbé Louis Renevey, révérend curé d'Ecuvillens, a repris le poste de M. Chammartin.

Pour enseigner la philosophie au Lycée (on sait que cette branche a traditionnellement une importance toute particulière au Collège, puisqu'on lui consacre 6 heures par semaine en 1^{re} et 5 heures en 2^e), le Conseil d'Etat a fait appel à M. l'abbé Albert Menoud, docteur en philosophie de l'Angelicum. M. Menoud succède au R. P. Gétaz, O. P., professeur *ad interim*. M. Emile Blanc, professeur de mathématiques, démissionnaire, a été remplacé par M. Paul Legras, un ancien élève du Collège. Ont été, en outre, nommés par le Conseil d'Etat au titre de

professeurs, MM. Francis Roulin et Louis Wantz ; à celui de secrétaire-comptable et surveillant, M. Gaston Gaudard.

Le Collège a déploré la mort de M. le chanoine Pillonnel, professeur de classe de 6^e française, de M. Henri Brodard, professeur de latin dans la même classe, et de M. Albert Hug, professeur émérite.

Le « Message » du Collège publie le rapport de fin d'année de M. le Recteur Cantin qui saisit cette occasion pour tenir aux collégiens des propos d'actualité sur la crise d'autorité qui sévit généralement parmi la jeunesse : le maître, parce qu'il évite de paraître distant et solennel, est exposé plus qu'autrefois à être traité par ses élèves d'une manière de plus en plus désinvolte. C'est là une tendance que l'on retrouve un peu partout. Elle demande une habileté accrue de la part des maîtres dont la tâche délicate consiste à trouver un juste équilibre, et à n'être ni un dieu solitaire que l'on vénère de loin, ni un camarade auquel l'on donne de trop familières bourrades.

Le « Message » publie également un certain nombre de statistiques. Evitant d'autres chiffres un peu fastidieux, on mentionnera, cette année, ce que deviennent les bacheliers du Collège, lorsqu'ils ont quitté celui-ci. Sur 40 bacheliers de 1955, 10 sont théologiens, 3 juristes, 2 économistes, 5 étudiants en lettres, 5 en médecine, 2 en pharmacie et 2 en géologie ; 7 sont entrés au Polytechnicum (dont 4 bacheliers latin-grec). 4 étudiants seulement n'ont pas poursuivi d'études universitaires. Il serait imprudent de généraliser quelque conclusion que ce soit d'une telle énumération. On hasardera toutefois cette remarque, que d'autres constatations étaient : en laissant à part les 10 futurs prêtres qui, eux, obéissent à une vocation d'une autre nature, il ressort de ce qui précède que sur 30 bacheliers, seuls 2 géologues n'ont pas choisi les professions traditionnelles de juriste, professeur, médecin, pharmacien ou ingénieur. Or, pour ne pas parler de la recherche pure — qui n'est pas toujours un luxe — , les universités préparent à toutes sortes de carrières particulières vers lesquelles on souhaiterait voir plus d'étudiants se diriger. Des spécialités telles que la paléographie, l'ethnologie, la préhistoire ou l'archéologie, la botanique ou la minéralogie, pour n'en nommer que quelques-unes, devraient tenter plus d'étudiants. Du point de vue strictement économique, on aurait tort de croire que ces disciplines n'offrent pas d'intéressants débouchés.

* * *

L'Université a été fréquentée par 1437 élèves au semestre d'hiver, et 1332 au semestre d'été de l'année 1955/56. Ces chiffres sont les plus élevés qui aient été connus depuis l'origine de la haute école. Augmentation réjouissante certes, mais qui, si elle se maintient, ne tardera pas à poser de graves problèmes de locaux, surtout à la Faculté des sciences où, dans les laboratoires, le nombre des places est naturellement limité.

M. le professeur Oswald remettra sa chaîne rectoriale, lors du prochain « Dies academicus » au R. P. Norbert Luyten O. P., professeur de psychologie à la Faculté des lettres. Dans les décanats, le R. P. Gérard Meersseman, professeur d'histoire de l'Eglise, succède au R. P. Spicq comme doyen de la Faculté de théologie ; M. Jean Valarché, professeur d'économie politique, à M. Deschenaux, comme doyen de la Faculté de droit ; M. Alfred Schmid, professeur d'histoire de l'art, à M. Simon, comme

doyen de la Faculté des lettres ; M. Gebhard Blum, professeur de botanique, à M. Müller, comme doyen de la Faculté des sciences.

Les nominations et mutations dans le corps enseignant ont été nombreuses cette année. En juillet dernier, il n'y avait pas moins de 11 chaires ou charges de cours à pourvoir qui, à l'heure actuelle, n'ont pas encore toutes reçu leur titulaire. Le Conseil d'Etat a procédé durant l'année aux nominations suivantes : avec le titre de professeur ordinaire, le R. P. Rudolf Rahmann SVD (ethnologie), M. Johannes Ramackers (histoire du moyen âge). A noter que cette dernière chaire n'avait pas eu de titulaire durant quelque 13 ans depuis la mort de M. Schnürer qui l'avait grandement illustrée. C'est pour réaliser une réorganisation des branches historiques que cet enseignement a été réintroduit. Entre temps, il avait été lié à celui des disciplines auxiliaires de l'histoire. D'autres nominations suivront encore, notamment en histoire contemporaine et en histoire ancienne.

Ont été nommés professeurs extraordinaire : le R. P. Hervé Nicolas O. P. (théologie dogmatique spéculative), MM. Oscar Klement (chimie physique), Ramon Sugrañyes de Franch (littérature espagnole), Gerardo Broggini (droit romain), Jean-Jacques Moreau (géographie), Erwin Nickel (minéralogie) ; chargés de cours : MM. Hans Güntert (botanique), Arthur von Hochstetter (anatomie), Plato Portmann (chimie physiologique), Paul Wirz et Léonard Weber (éthique professionnelle pour médecins). Au vu des résultats de leurs examens, le Conseil d'Etat a, en outre, conféré le titre de privat docent à MM. Léo Schürmann (droit administratif économique), Klaus Halbach (physique), Giovanni Pozzi (littérature italienne), Albert Vonlanthen (philosophie du droit), Anton Hänggi (liturgie), Eduard Studer (philologie germanique). Enfin, il a promu le R. P. Josef Groner et M. Alfred Schmid au titre de professeurs ordinaires, et M. Robert-Benoît Cherix à celui de professeur titulaire. Pour remplacer momentanément le R. P. Bochenksi, en congé afin de répondre à une invitation d'une Université américaine, le Conseil d'Etat a fait appel au R. P. Geiger, du Saulchoir ; pour assumer ad interim la chaire de minéralogie, à M. Albert Streckheisen ; tous deux ont enseigné avec le titre de professeur invité.

L'Association des amis de l'Université avait pris à sa charge, dès 1935, la transformation des bâtiments universitaires de la Faculté des sciences, la construction des Instituts de chimie, d'anatomie et de botanique, puis celle des bâtiments de Miséricorde, édifiés de 1939 à 1941. Pour régler le solde de la dépense de ces derniers bâtiments, une dette hypothécaire avait été constituée, que l'Association, puis le Conseil de l'Université, amortissaient à raison de 100 000 fr. par an. Le dernier versement ayant été effectué au début de cette année, l'Association a remis solennellement à l'Etat la propriété des bâtiments, qui jusque-là étaient restés inscrits au registre foncier à son nom. Sur une dépense totale de quelque 7 000 000, l'Etat, grâce principalement à l'aide des catholiques suisses et à la collecte annuelle organisée en faveur de l'Université, n'a eu à sa charge qu'un montant de 2 800 000 fr. environ. C'est dire combien cette aide a été précieuse pour un canton tel que Fribourg, dont les seules ressources économiques permettraient difficilement des travaux d'une telle envergure.

PAUL ESSEIVA.

Genève

Département et Office de l'enfance

La mise à jour de la législation genevoise est presque terminée. Elle a obligé le département à revoir les lois, les règlements et de multiples arrêtés. Tout ce qui est périmé sera abrogé ; le reste sera réimprimé sous une forme facile à consulter. On a exhumé à cette occasion une loi de 1816 sur l'organisation de l'Observatoire qui a dû, on le conçoit aisément, faire l'objet d'une sérieuse mise au point !

La loi sur l'instruction publique, si récente qu'elle fût, avait été modifiée sur quelques points de détail ; elle l'a été encore cette année, les traitements du personnel primaire ayant été augmentés et l'énumération des écoles secondaires, modifiée, puisque les écoles d'art avaient été séparées, par décision administrative, du complexe des Arts et métiers.

Toute l'organisation de l'Office de l'enfance et la répartition des tâches entre ses divers services est en cours de revision, un député ayant proposé une modification de la loi de 1937. Mais avant qu'une décision n'intervienne, les réformes entreprises précédemment se poursuivent activement.

Le contrôle médico-sportif, transféré à la polyclinique médicale, a passé sous la direction générale du Professeur Eric Martin, chef de cette polyclinique ; il ne dépend plus du service médical des écoles.

La clinique dentaire des écoles, réservée aux seuls élèves de l'enseignement primaire, verra probablement son champ d'action élargi pour les enfants à l'âge préscolaire et, peut-être, pour les adolescents, les professeurs de l'Institut de médecine dentaire ayant présenté un projet général d'extension de la prophylaxie dentaire.

Le nouveau tuteur général, M. Pierre Zumbach, est entré en fonction le 1^{er} janvier 1956. La réorganisation du service, très avancée sous la direction précédente grâce à la collaboration d'une société fiduciaire, s'est poursuivie. Le nombre des tutelles et curatelles est si grand qu'il a fallu augmenter celui des « groupes » entre lesquels elles sont réparties.

Une comparaison montrera mieux que tous les commentaires les transformations intervenues : en 1936, au moment où ce service a été transféré du Département de justice et police à celui de l'instruction publique, il comptait deux personnes, le tuteur et un secrétaire ; il occupe actuellement vingt-quatre personnes, dont trois tuteurs adjoints.

L'an dernier, nous annoncions le décès inattendu du regretté Edouard Laravoire, chef du service d'observation médico-pédagogique des écoles. Son successeur est le Dr Yves Chesni. Mme Marguerite Fert est devenue directrice pédagogique adjointe et inspectrice des classes et des instituts spéciaux. Plusieurs équipes, composées chacune d'un médecin, d'un psychologue et d'un pédagogue, trient les cas et les répartissent entre les institutions. Ce service est en plein développement et s'occupe — ce qui est nouveau — du dépistage dès l'âge préscolaire. Pour les élèves de l'enseignement secondaire, inadaptés scolaires et difficiles dont le

service ne s'occupait que trop rarement, un maître secondaire vient d'être désigné. Pour repérer systématiquement les élèves atteints de troubles de l'ouïe, un service audiométrique a été créé.

Les services d'observation des écoles et du tuteur général ne peuvent plus se contenter de leurs locaux. Il faut en trouver d'autres suffisamment spacieux ; ce n'est guère facile, toute l'administration cantonale étant à l'étroit.

Le service de protection des mineurs entend ne pas limiter son action à l'intervention pénale et à la répression. La prévention vaut mieux. Dans cette intention, il a constitué un groupe de travail où sont représentées les institutions privées s'occupant de la jeunesse.

Depuis plusieurs années, un comité privé réunit des fonds pour créer une « maison des jeunes », confessionnellement neutre, suffisamment attrayante pour retenir les adolescents loin des multiples tentations qu'offre la vie contemporaine. Ce projet semble près d'aboutir avec l'appui des autorités. Rappelons que l'Union chrétienne des jeunes gens a transformé déjà dans la même intention, il y a deux ou trois ans, son immeuble de la rue Général Dufour. Mais il y a place à Genève pour plus de deux institutions analogues ; certains préconisent même leur création dans chaque quartier.

Dans le même souci de protéger l'adolescence contre l'influence de certains films, le chef du département a pris l'initiative de créer un ciné-club destiné aux jeunes gens âgés de 15 à 20 ans. La direction en appartient à un comité représentatif de divers groupements de jeunes, assisté d'une commission technique où figurent les directeurs de salles et le département.

L'Ecole des parents, qui contribue également à lutter contre les difficultés scolaires et extrascolaires, est désormais subventionnée par le département.

Enseignement primaire

Le volume des affaires ne cessant d'augmenter, un inspecteur d'écoles, M. Emile Bölslerli, a été adjoint à la direction de l'enseignement primaire. Plusieurs nouveaux inspecteurs sont entrés en fonction au cours de l'année : MM. Marcel Kister et Jacques Delétraz ; M. Jean-Claude Bois assure l'intérim de M. Bölslerli et M^{1^e} Fernande Schnyder, celui de M^{me} Annelise Jotterand dont le congé s'est prolongé pendant l'année 1955-1956. Nous avons signalé plus haut que M^{me} Marguerite Fert est devenue inspectrice des classes spéciales.

Le nombre des élèves n'est pas encore stabilisé, aussi a-t-il été nécessaire d'ouvrir encore vingt-cinq classes, parmi lesquelles trois classes d'adaptation enfantines, ce qui est une innovation, les classes spéciales n'existant précédemment qu'au degré primaire. On pense que les effectifs cesseront bientôt d'augmenter à un rythme aussi rapide que ces huit dernières années.

A côté des pavillons provisoires — un provisoire qui risque bien de durer — la Ville et les communes font construire de nouvelles écoles ou votent les crédits pour entreprendre les constructions. L'annexe, de douze classes, de l'école Trembley est en chantier ; le crédit pour onze classes à la rue de la Nouvelle-Héloïse vient d'être accepté. Onex

construit deux classes, Plan-les-Ouates, deux (et bientôt deux autres). Chêne-Bourg projette d'édifier douze classes ; Vernier, neuf, à Aïre ; à Cointrin, les six classes envisagées se révèlent d'emblée insuffisantes et il faudra revoir les plans et les amplifier. Six nouvelles classes d'observation seront adjointes à la Maison des Bougeries.

Le recrutement du corps enseignant se poursuit à un rythme assez satisfaisant. Quarante-et-un candidats reçoivent leur brevet d'aptitudes à l'enseignement, le 26 juin 1956, au cours d'une cérémonie où les nouveaux directeurs des Etudes, MM. Samuel Roller et Roger Nussbaum, exposèrent les projets d'aménagement des « Etudes pédagogiques ». Le Mail, dont la réputation d'école expérimentale et d'application a franchi les frontières, ne suffit plus à recevoir les élèves-maîtres. Depuis longtemps les cours sont dispersés dans divers locaux et les stagiaires sont répartis dans cent douze classes de nombreuses écoles. On caresse le projet de regrouper ces activités dans une « maison des études ». En attendant, la nouvelle école du parc Geisendorf devient, dès septembre 1956, l'école d'application où seront réunis les maîtres chargés des stagiaires.

Mais le recrutement massif devra se poursuivre encore pendant plusieurs années avant que tous les suppléants actuellement chargés de tenir les classes puissent être relevés par des instituteurs brevetés. Peut-être — mais n'y comptons pas trop, les illusions étant dangereuses — le relèvement des traitements permettra-t-il de mettre fin plus rapidement à la situation actuelle. Le Grand Conseil a voté une substantielle augmentation des traitements. Les candidats, payés pendant leurs trois ans d'études, reçoivent des indemnités plus fortes. Dès qu'ils sont nommés instituteurs (ou institutrices, les traitements étant égaux à Genève) ils débutent avec un traitement minimum de 8640 francs, auquel s'ajoutent douze augmentations annuelles de 320 francs et trois augmentations quadriennales de 400 francs, ce qui porte le maximum à 13 680 francs. Les chefs de famille, homme ou femme, reçoivent en outre une indemnité annuelle de 1152 francs. Les anciennes indemnités pour enfant, pour activités spéciales, pour principalat, subsistent. À tous ces traitements et indemnités s'ajoute une allocation de vie chère fixée, pour 1956, à 3/32^{es}. Les maîtresses enfantines, les maîtres spéciaux (gymnastique, chant, couture, cuisine, etc.) voient aussi augmenter leurs traitements.

L'Union des instituteurs primaires — qui a fêté son cinquantenaire cette année au cours de diverses manifestations — doit être satisfaite du succès de ses demandes de « revalorisation » réitérées pendant bien des années.

Les travaux du plan d'études vont bientôt arriver à chef ; aussi bornons-nous à signaler, parmi les innovations, celle du cours d'hygiène élémentaire et de premiers soins donnés dans les septières années de filles, avec la collaboration de la Croix-Rouge genevoise.

Les classes primaires supérieures ont participé à quelques-uns des concerts offerts gracieusement aux écoliers par l'Orchestre de la Suisse romande. Elles ont entendu au cours de deux séances de musique symphonique la symphonie en ré majeur de Haydn, et quatre concerts de musique de chambre (quatuor et quintette à vent).

L'école primaire s'est associée au dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Lors des manifestations qui ont eu lieu au palais des Nations, six cents élèves ont dansé et chanté la ronde « Si tous les enfants du monde... » et joué le « Feuillu » de Jaques-Dalcroze.

Enseignement secondaire et professionnel

Les pavillons destinés à recevoir les nouvelles classes aux campagnes Rigot et Cayla n'étaient pas prêts à la rentrée de septembre. En attendant de pouvoir les occuper, par échelons successifs, il fallut trouver des solutions provisoires. Les locaux universitaires de l'école d'architecture et de l'école d'interprètes accueillirent, jusqu'au 13 octobre, les classes du Collège, qui emménagèrent le 15 à la campagne Rigot. Elles furent rejoints, quinze jours après, par les élèves du Collège Moderne, qui avaient occupé divers locaux — le jeudi y compris — et même l'école-club Migros. Les salles de sciences ne purent être utilisées que plus tard. A Cayla, les classes ménagères s'installèrent en novembre. On peut s'imaginer les perturbations causées par ces retards et le nombre d'horaires temporaires qui furent successivement en vigueur. Mais le résultat est excellent : les pavillons, très bien conçus, situés dans des cadres admirables, remportent tous les suffrages. Les parents qui les visitèrent purent se convaincre du bel effort accompli. Le médecin-chef des écoles a constaté que la santé des jeunes filles logées à Cayla est bien meilleure que celle de leurs condisciples restées dans le vieil immeuble de la rue Rousseau.

Au cours de l'année, le Conseil d'Etat a présenté au Grand Conseil un programme de grands travaux. Les écoles secondaires, à elles seules, y figurent pour 37,2 millions. Des commissions ont commencé l'étude de ce programme ; celle qui s'occupe des écoles a pu se convaincre, au cours de diverses séances et de plusieurs visites — dont celle du nouveau groupe scolaire du Belvédère à Lausanne — que les demandes de l'instruction publique restent dans des limites très raisonnables par rapport aux besoins. Espérons qu'il n'en sera pas de ce programme comme du précédent, qui fut repoussé en votation populaire en 1953. En attendant, les nouveaux pavillons adjoints aux groupes de Rigot et de Cayla, nécessaires pour septembre, sont presque achevés. La rentrée prochaine s'effectuera dans des conditions normales au jour fixé. L'enseignement de la gymnastique, réduit faute de salles, pourra retrouver presque partout son nombre régulier d'heures. Le département des travaux publics a entrepris de rénover et d'agrandir les laboratoires et salles de sciences naturelles, de physique et de chimie, du vénérable et vétuste Collège.

Le nombre des élèves ne cesse d'augmenter. Ils étaient 8602 au cours de l'année qui vient de s'achever, apprentis aux cours complémentaires et élèves des cours libres compris. L'augmentation des effectifs se poursuivra jusqu'en 1961 ou 1962, avant de se stabiliser quelque peu. Une intéressante brochure, préparée par des maîtres de l'Ecole complémentaire professionnelle et imprimée par les apprentis typographes, montre les conséquences que cet état de choses aura sur l'enseignement professionnel. Mais, en attendant, on a vu les répercussions

de ces forts effectifs sur les classes secondaires comprises dans la scolarité obligatoire. Trop d'élèvres ne sont pas capables de s'adapter aux exigences de l'enseignement secondaire, celles-ci étant probablement exagérées par quelques maîtres, mais, certainement aussi, bien des parents s'illusionnant sur les aptitudes de leur progéniture. Aussi les conditions d'admission et de passage ont-elle été rendues plus sévères dans les écoles secondaires inférieures, afin de ne pas laisser traîner dans les classes des élèves qui y perdent leur temps, gênent les maîtres et retardent leurs condisciples mieux doués.

Les septièmes du Collège (408 élèves) n'étaient suivies que péniblement par quelques-uns ; vingt-quatre d'entre eux ont été réunis dans une classe dite d'orientation ouverte au Collège moderne ; on a pu en récupérer une partie des élèves qui, remis à flot, ne perdront pas une année dans leurs études ; d'autres seront capables de revenir en septième avec quelques chances de succès.

Diverses modifications de programme ont été arrêtées, avant que la révision générale du plan d'études secondaire inférieur ne soit achevée : le nombre de leçons de français et d'allemand a été augmenté dans les premières ménagères. Dans les écoles de mécanique, d'horlogerie et de métiers, les programmes ont été revisés avec la collaboration des commissions consultatives.

La loi sur l'instruction publique a été modifiée dans quelques-uns de ses chapitres. Le Technicum, dont le nom ne signifie pas grand-chose en français, s'appelle désormais l'Ecole supérieure technique et ses diplômés recevront bientôt, espérons-le, un titre correspondant vraiment à la valeur de leurs études. La loi a enregistré la séparation des Ecoles d'art de l'Ecole des arts et métiers. Un projet analogue pour l'Ecole complémentaire professionnelle a été accepté par le Conseil d'Etat et va être soumis au Grand Conseil ; son but est de faciliter l'action du Service des apprentissages sur cette école ; cette tendance existait déjà dans la loi sur l'Office de l'enfance de 1937, inexécutée sur ce point. Signalons à ce propos que M. R. Uldry, chef du service des apprentissages depuis janvier 1956, est convoqué aux séances hebdomadaires de la Conférence des directeurs des écoles secondaires, bien qu'il dépende du Département du commerce et de l'industrie. Toutes ces dernières mesures sont prises afin de faciliter l'étude de la loi cantonale sur la formation professionnelle.

Au cours de la mise à jour de la législation genevoise, tous les règlements des écoles ont été revus. Une série de dispositions qui se retrouvaient dans la plupart d'entre eux ont été réunies, revisées et complétées : ainsi est né le règlement général de l'enseignement secondaire, auquel se reporte chaque règlement d'école pour les questions générales. Un règlement sur les constructions des bâtiments secondaires, inexistant jusqu'alors, a été élaboré ; il se révèle bien nécessaire au moment où l'on projette tant de constructions. Espérons qu'il sera approuvé par le Conseil d'Etat.

Les écoles ont organisé comme d'habitude des conférences d'orientation pour les élèves, avec visites d'institutions. Pour le public, elles ont donné des récitals et organisé des expositions ; celle de l'Ecole ménagère se répète chaque année, celles de l'Ecole complémentaire professionnelle, du Collège Moderne, de l'Ecole des beaux-arts sont

moins fréquentes. Chaque fois, on est très étonné d'apprendre que ces manifestations sont des révélations, même pour ceux qui ne manquent pas une occasion de critiquer l'enseignement et de demander son adaptation aux nécessités nouvelles, tout en ignorant l'effort réel réalisé dans ce sens par les directions et le corps enseignant.

Cette année, l'école genevoise a eu la douleur de perdre deux de ses bons serviteurs. M. A. E. Roussy, doyen du Collège inférieur depuis dix-sept ans, et maître depuis 1919, a été enlevé à l'affection de ses supérieurs, de ses collègues et de ses élèves. Il était l'archiviste bénévole et l'historien de ce Collège auquel il a tant donné. Rappelons aussi qu'il a présidé pendant des années la « Compagnie de 1602 » et, qu'en cette qualité, il avait organisé d'une façon remarquable la commémoration du 350^e anniversaire de l'Escalade. M. Gabriel Haberjahn, artiste sensible, qui avait été doyen des Ecoles d'art de 1942 à 1955, est décédé subitement, à l'issue d'une leçon. Il avait été le créateur, en 1935, de l'atelier de dessin de publicité qui a remporté un très grand succès, dû pour une bonne part au talent de cet homme modeste et fin.

M. Charles Rueff a succédé à A.E. Roussy en qualité de doyen du Collège inférieur ; MM. Emile Candaux et Paul Zimmermann sont devenus doyens des classes du Collège et du Collège moderne à la campagne Rigot.

M. Albert Seiler, professeur d'aérodynamique à l'Ecole des arts et métiers depuis dix ans et directeur de cette école depuis 1951, a démissionné pour revenir à l'industrie. En cette courte période, il a rempli sa tâche difficile avec conscience et a rendu de grands services. Pour le remplacer, dès la rentrée prochaine, le Conseil d'Etat a nommé M. Louis Huguenin, qui quitte un poste analogue au Technicum neuchâtelois de La Chaux-de-Fonds et du Locle, et dont l'expérience nous sera précieuse.

Les élèves de toutes les écoles secondaires ont eu le privilège d'assister à des concerts qui leur ont été généreusement offerts par l'Orchestre de la Suisse romande. Il y eut trois concerts symphoniques, où furent jouées la Deuxième symphonie de Beethoven et la Mer de Debussy, commentées avec une admirable clarté, et vingt séances de musique de chambre. En outre, le chœur et l'orchestre des Jeunesses musicales ont interprété le Gloria de Vivaldi. Il est heureux que l'ancienne tradition des concerts scolaires, interrompue naguère lors de la création des « Jeunesses musicales », ait été renouée et que l'initiation à la musique ne soit pas réservée aux seuls membres privilégiés de groupements, mais s'adresse aussi à ceux dont l'éducation est à faire.

Le Grand Conseil, par la modification de la loi sur l'assurance en cas de maladie du 10 mars 1956, a étendu l'obligation de l'assurance à tous les élèves des classes secondaires comprises dans la période de la scolarité obligatoire, alors que précédemment elle était limitée aux élèves de l'école primaire.

Enseignement supérieur

Le programme des grands travaux, dont il est question dans le chapitre précédent, prévoit la construction de divers bâtiments universitaires, que mentionnait la précédente chronique (Instituts d'hygiène,

d'anatomie pathologique, de médecine légale et Ecole de chimie). Les crédits nécessaires sont évalués à 10 500 000 francs. La transformation du Museum municipal, après sa reconstruction ailleurs, n'est pas au programme, bien que la question ait évolué dans un sens plutôt favorable. Il faudra bien la régler sans trop tarder, l'effectif des étudiants ayant atteint, pour la première fois dans l'histoire de notre université, 2525, sans compter quelque cinq cents auditeurs.

Une grande commission s'est mise au travail pour préparer la célébration du 400^e anniversaire de l'Université, qui coïncidera avec celui du Collège. Des historiques sont en cours de rédaction. Une souscription sera prochainement lancée, au profit de la construction de la Cité universitaire. La Caisse hypothécaire a déjà fait le geste de donner 10 000 francs.

Une célébration plus modeste a eu lieu cette année, celle du soixantequinzième anniversaire de l'Institut de médecine dentaire. Le président du Collège des professeurs de cet institut, M. Arthur-Jean Held, a écrit l'historique des vingt-cinq dernières années, et chaque professeur a fait celui de son service ; le tout a paru dans le numéro 4 de 1956 de la « Revue mensuelle suisse d'odontologie » (tiré à part).

L'année universitaire, comme ses devancières, a été marquée par de nombreuses mutations dans le corps professoral.

La mort a enlevé, en pleine activité, le 18 octobre 1955, M. Georges Tiercy, ancien recteur, professeur ordinaire d'astronomie et de météorologie et directeur de l'Observatoire, qui a joué un rôle éminent dans notre *Alma mater*. La veille, l'Ecole d'interprètes avait déploré le décès de M. G. B. Sandford. Le 20 février, le Dr Nicolas Betchov, professeur attaché d'hygiène à l'Ecole d'architecture, décédait aussi. Plusieurs anciens professeurs ont été également enlevés à l'affection de leurs collègues et étudiants : le Dr Jean Veyrassat, MM. Serge Karcevski, François Perroux et Otto Weissel.

L'inexorable limite d'âge privera l'Université des services du recteur, M. Henri de Ziegler, professeur ordinaire de langue et littérature italiennes, de M. Henri Reverdin, professeur ordinaire de philosophie, de M. Albert Jentzer, professeur ordinaire de chirurgie et chirurgien chef de l'Hôpital cantonal. Tous trois ont été nommés professeurs honoraires.

Les démissionnaires ont été l'objet de manifestations au cours desquelles les dates de leur carrière et les services rendus ont été célébrés.

M. Lucien Féraud, qui avait déjà été professeur extraordinaire, a quitté le Bureau international du travail et est rentré en qualité de professeur ordinaire de statistique à la Faculté des sciences économiques et sociales. M. Marc Sauter, professeur extraordinaire, est devenu professeur ordinaire d'anthropologie, et M. Arthur Linder, professeur ordinaire de statistique mathématique. M. le Dr Jean-Claude Rudler, agrégé, chef de service à l'Hôpital Laennec, à Paris, est appelé à succéder à M. Albert Jentzer en qualité de professeur ordinaire de chirurgie.

Plusieurs professeurs extraordinaires ont été nommés : M. le Dr John-Henri Oltramare, pour la chirurgie propédeutique ; M. le Dr Raymond Sarasin, pour la radiologie ; M. le Dr Michel Demole, pour la diététique ; M. Marcel Golay, pour l'astronomie et la météorologie avec la direction de l'Observatoire ; M. Alexandre Soloviev, pour les langues

et la littérature slaves ; M. Laurent L'Huillier, qui était chargé de cours, est professeur extraordinaire du droit des obligations ; M. Marc Vuagnat, chargé de cours, devient professeur extraordinaire de minéralogie spéciale ; M^{me} Jeanne Hersch succède, en qualité de professeur extraordinaire de philosophie, à M. Henri Reverdin.

A l'Ecole d'architecture, trois professeurs attachés ont été nommés : M. André Vierne, responsabilités de l'architecte ; M^{me} Christiane Du-nant, histoire de l'art et de l'architecture antiques ; M. Jean Valencien, technique financière.

Trois nouveaux professeurs associés ont été désignés : M. Marcel Monnier, encéphalographie et neurophysiologie appliquée ; M. Jacques Brocher, pathologie générale ; M. Georges Béné, physique.

Le nombre des chargés de cours a également été augmenté par la nomination de MM. Benoît Mandelbrot (théorie des variables aléatoires), Adrien Jayet (géologie et paléontologie du quaternaire), Bernard Glasson (prescription et matières médicales), Daniel Poyan (explication d'auteurs espagnols). Dix nouveaux privat-docents ont été habilités à enseigner.

Le 18 mai, la faculté de droit a fêté les trente ans d'enseignement des professeurs Erich Kaden et Paul Carry.

Lors du « dies academicus », des doctorats honoris causa ont été décernés à MM. Paul Humbert, Herbert Mc Lean, Joseph Chompret, Adolf Roos et René Boisson.

Le recteur sortant de charge, M. Henri de Ziegler, a présenté son successeur, M. Paul Wenger, qui sera recteur de 1956 à 1958, ainsi que les nouveaux membres du Bureau du Sénat. M. Jaques Courvoisier, de la faculté de théologie, devient vice-recteur.

Plusieurs doyens ont décliné le renouvellement de leur charge : MM. Edouard Paréjas (sciences), Walter Jung (droit), Fernand Châtillon (médecine). Ils sont remplacés respectivement par MM. Fernand Chodat, Jean Graven, Eric Martin ; M. Franz Leenhardt devient doyen de la faculté de théologie à la place du nouveau vice-recteur. Les autres doyens restent en fonctions. Selon l'usage, le recteur sortant, M. H. de Ziegler, devient président de la Commission administrative de l'Université, ainsi que de celle de l'Ecole d'architecture. M. Arthur-Jean Held cède la présidence du collège des professeurs de l'Institut de médecine dentaire à M. Etienne Fernex.

* * *

La XIX^e conférence internationale de l'instruction publique, convoquée par l'Organisation des Nations Unies et le Bureau international d'éducation, s'est tenue à Genève du 9 au 17 juillet. Les objets à l'ordre du jour étaient l'inspection de l'enseignement, l'enseignement des mathématiques dans le second degré et, comme d'habitude, les rapports sur le mouvement éducatif dans les divers Etats. M. le Conseiller d'Etat Alfred Borel, chef du Département genevois de l'instruction publique, premier délégué de la Suisse, a été nommé président de la conférence. Le soussigné a présenté, comme ces dernières années, le rapport sur le mouvement éducatif en Suisse. Les délégués de nombreux pays ont

eu l'occasion d'aller à Lausanne, où la municipalité les a très aimablement reçus, pour visiter le groupe scolaire du Belvédère. Plusieurs pays ont été nouvellement admis au B.I.E. : la République populaire de Bulgarie, le Japon, la Tunisie et le Maroc. L'Ukraine, la Biélorussie et la Roumanie ont organisé un stand à l'exposition permanente de l'instruction publique ; dix autres pays ont changé le matériel exposé. La Suisse, à cette occasion, a transformé complètement son stand, suivant les plans établis par les professeurs et les élèves architectes d'intérieur des Ecoles d'art de Genève.

HENRI GRANDJEAN,

secrétaire général du Département de l'instruction publique et directeur de l'enseignement secondaire.

Jura bernois

Il est des années de grâce, et des années de disgrâce. L'année 55-56 a été pour l'école jurassienne une période difficile, du fait de la pénurie persistante de maîtres d'école, mais une année fructueuse, riche de réalisations et de promesses.

La pénurie de maîtres qualifiés se fait sentir particulièrement dans les campagnes, ainsi que dans les établissements spéciaux. Ce n'est pas sans une certaine confusion que l'on constate la fuite des instituteurs vers les centres, l'abandon des campagnes. Non pas que tout soit plus avantageux à la ville, loin de là, et une certaine réaction se manifeste ; on a vu, pour la première fois sans doute dans l'histoire de la Ville, des postes vacants à l'école primaire de Bienne mis au concours une seconde, voire une troisième fois — alors qu'autrefois les autorités scolaires avaient le choix parmi les meilleurs maîtres du pays : en dépit des gros traitements de ville, les familles d'instituteurs se rendent compte qu'il n'y a pas tout bénéfice, lorsque s'établit le bilan des recettes et des dépenses de ménage.

Les mesures les plus énergiques ont été prises pour pallier les inconvénients de la pénurie :

Dans l'immédiat, et pour assurer la tenue de toutes les classes au cours de l'hiver 56-57, les candidats à l'enseignement de dernière année des écoles normales de Porrentruy et de Delémont subiront les examens de brevet en automne 56, et ce sera un contingent d'une vingtaine de nouveaux maîtres qui entreront immédiatement en fonctions. Présons que ces candidats donneront au printemps 57 leur leçon d'épreuve et n'obtiendront officiellement leur brevet qu'à cette époque.

Cette mesure, évidemment, n'est qu'un palliatif. Elle n'accroît pas le nombre des candidats à l'enseignement, elle ne fait que hâter leur préparation — avec tous les risques que cela comporte : lacunes, manque de maturation, dangers d'une solution facile. Les responsables de l'Ecole publique espèrent bien que cette mesure sera prise cette année pour la dernière fois, et que la pénurie étant enfin révolue, il sera possible de revenir à une application plus rigoureuse et plus judicieuse des dispositions légales sur la formation des instituteurs.

Il est d'autres moyens, plus effectifs, d'assurer la relève du corps enseignant. La construction de bâtiments d'habitation pour les maîtres de la campagne en est un. On sait que les communes ont l'obligation de procurer un logement à tous les membres du corps enseignant, ou de verser une indemnité de valeur équivalente. Dans de nombreuses localités, il est très difficile de trouver un logement convenable, et les maîtres disposés à construire leur propre maison, avec toutes les charges et les risques que cela comporte, sont peu nombreux. La solution idéale est la construction de logements d'instituteurs, et mieux encore de maisons familiales à leur intention. Le temps n'est plus où l'on estimait que les vilaines chambres aménagées dans la maison d'école pouvaient constituer un logement attrayant pour le maître d'école. De nombreux maîtres disposent aujourd'hui de maisonnettes qui sont parmi les plus belles du village, et nous connaissons bien des familles d'instituteurs qui ne voudraient pas changer avec les plus beaux logements de ville. Ils disposent de belles pièces, d'un hall, d'une salle de bain, d'un jardin, dont ils sont virtuellement les propriétaires. Tout au plus leur conteste-t-on encore ... la disposition d'un garage ! Nous ne voyons pas la raison de cette réserve. Si l'on veut garder les bons maîtres à la campagne, pourquoi ne pas leur faciliter « l'évasion » sans laquelle tout être humain se sent prisonnier ?

Une disposition de la nouvelle loi sur les traitements apporte à cet égard une réalisation des plus heureuses : l'Etat accordera des subsides aux écoles isolées, et versera au corps enseignant de « localités retirées, ou vivant dans des conditions spéciales » un supplément de traitement allant jusqu'à 1200 francs. Juste de quoi assurer le roulement de sa petite auto ... si l'on disposait d'un garage !

Nous avons parlé de la nouvelle loi sur les traitements des instituteurs. Elle était à l'étude depuis des années, sous l'impulsion du Directeur de l'Instruction publique, M. le Dr Moine. Elle avait passé heureusement le cap du Grand Conseil. Mais que dirait le Souverain des sommes énoncées dans la loi ? Le tableau ci-dessous, publié dans le message du Grand Conseil au peuple bernois, devait alimenter bien des conversations de bistrots :

	<i>ancien régime</i>	<i>nouveau régime</i>
Instituteurs	max. Fr. 7 800 plus logement, bois, jardin	Fr. 9 840 plus logement
Institutrices	Fr. 7 550 plus logement, bois, jardin	Fr. 9 480 plus logement
Maîtres secondaires	Fr. 10 800	Fr. 13 440

En outre, les allocations familiales et celles de renchérissement.

Un citoyen nous faisait remarquer qu'une institutrice, qui donne 900 heures de leçons par an, sera ainsi payée 10 francs l'heure ! Pareilles réflexions ont fait réfléchir, et il s'est trouvé de nombreuses communes qui ont donné une majorité opposante. Mais dans l'ensemble, le peuple bernois a manifesté sa volonté de revaloriser les fonctions de maître d'école en acceptant la loi par 30 000 voix contre 20 000, et cela avec effet rétroactif au 1^{er} avril 1956.

Félicitons-nous de ce résultat. Le corps enseignant bernois se sentira encouragé dans l'accomplissement de sa tâche, et l'on verra de nouveau des familles d'instituteurs s'attacher à un coin de pays, à un groupement humain, auxquels elles apporteront leur intelligence et leur cœur.

Parmi les événements scolaires, signalons les cours de perfectionnement traditionnels, consacrés cette année particulièrement à l'enseignement du français et à l'organisation du travail scolaire. Ces rencontres d'instituteurs de tous les degrés, novices et maîtres chevronnés, présentent de nombreux avantages et assurent le perfectionnement continué de l'école.

La Commission des moyens d'enseignement poursuit sa fructueuse activité. Plusieurs ouvrages scolaires ont vu le jour, entre autres de nouvelles éditions du « Livre de lecture de première année », et du « Manuel d'histoire suisse », dont la partie consacrée au Jura bernois a été fort heureusement étendue et enrichie.

Les instituteurs jurassiens se sont réunis, après quatre années, en congrès S.P.R. à Porrentruy. Belles journées, organisées de mains de maîtres par l'équipe ajoulotte, sous la présidence de M. le Dr Guéniat, directeur de l'Ecole normale des instituteurs. M. le Dr Moine, directeur de l'Instruction publique, a saisi cette occasion de se rapprocher de « ses collègues » et il a fait un tableau saisissant de l'école moderne et de son corps enseignant. Connaissant les préoccupations essentielles du moment, il a rompu une lance en faveur de la nouvelle loi sur les traitements, et annoncé la prise de position du Gouvernement dans la réorganisation de l'Ecole normale, « qui restera à Porrentruy ». Une question importante est ainsi tranchée. On ne reparlera plus du transfert au Château, d'une fusion des écoles cantonale et normale, ni — et c'est dommage — de la création d'une école normale jurassienne mixte. La voie est ainsi ouverte aux réformes envisagées de tous côtés :

la répartition des locaux de l'ancien Collège des Jésuites, demeurant intégralement à la disposition de l'Ecole cantonale ;

la construction probable d'un nouveau bâtiment pour l'Ecole normale des instituteurs, avec tous les avantages que cela comportera : salles de conférences et de documentation, laboratoires et ateliers, classes d'application, à l'instar de ce qui a été réalisé dans d'autres centres d'études — Lausanne, Berne, Soleure, Neuchâtel, en particulier.

Félicitons nos grandes écoles de l'heureuse orientation des débats et disons notre reconnaissance au Gouvernement pour son inlassable sollicitude à l'égard de l'école publique.

Le Congrès s'est occupé d'un problème pédagogique d'une brûlante actualité : la question du passage de l'école primaire à l'école secondaire. Ecole primaire, école secondaire, deux branches d'un même arbre, deux divisions de cette école publique, qui doit être ouverte aux enfants de tout le pays, de tous les milieux, suivant leurs aptitudes. Nous sommes loin encore de la réalisation de cet idéal. D'une part, le nombre des heures de classe, les devoirs scolaires sont plus considérables à l'école secondaire, et les familles d'ouvriers et d'agriculteurs hésitent encore à y placer leurs enfants. D'autre part, l'école secondaire n'était, jusqu'ici, pas entièrement gratuite ; la nouvelle loi sur cette catégorie d'établissements assure enfin la gratuité complète des études. La voie

semble maintenant ouverte aux enfants de toutes les catégories sociales.

Hélas, nous sommes encore loin de compte. Tout d'abord, il existe des régions sans écoles secondaires : le Val Terbi, le Plateau de Diesse, entre autres. Les enfants de ces contrées doivent faire un long voyage pour se rendre au chef-lieu, engager des frais, prendre le risque des déplacements par la pluie ou le gel. D'autre part, certaines écoles secondaires exigent — à juste titre d'ailleurs — des écolages, que les localités de la périphérie ne prennent pas toujours à leur charge. Enfin, l'affluence est plus grande ici qu'ailleurs, et les exigences varient d'une école à l'autre. Tout cela complique le problème de l'admission à l'école secondaire, au point que les maîtres de quatrième année se voient obligés de préparer les candidats, de les surcharger de travaux extrascolaires, et les familles contribuent à empirer encore la situation en faisant donner des leçons particulières aux malheureux candidats ; on a vu même une école privée ouvrir des classes de préparation aux examens de l'école secondaire, après les heures régulières d'études !

Il fallait bien entreprendre une fois l'étude de cet épineux problème, et le Congrès pédagogique jurassien de 1956 a chargé M. le Dr Henri Liechti, inspecteur des écoles secondaires du Jura, de présenter le rapport officiel sur ce sujet. Rapport consciencieux et complet, qui d'ailleurs a été publié par le Congrès en une belle plaquette d'une centaine de pages. Nombreux seront les instituteurs qui voudront posséder cette excellente mise au point. Nous nous bornerons à publier les thèses du rapport, toutes admises par les congressistes :

1. Le passage de l'école primaire à l'école secondaire, débarrassé de son caractère de compétition, doit se faire sans heurt.
2. Toute préparation particulière, soit à l'aide de méthodes d'enseignement intensives, soit par des leçons privées, inutile et néfaste, doit être supprimée.
3. Les corps enseignants primaire et secondaire sont invités à coordonner leur action en se consultant avant l'examen, et si possible aussi au moment de l'admission définitive, pour éviter des erreurs de jugement.
4. L'examen d'admission doit porter exclusivement sur le programme d'enseignement de la quatrième année scolaire. Le Plan d'études des écoles primaires devrait fixer exactement le programme détaillé de la quatrième année scolaire.
5. L'examen de connaissances devrait être complété, éventuellement remplacé, par des épreuves permettant de mieux déterminer les aptitudes des candidats.
6. La Société pédagogique jurassienne est invitée à créer une commission d'études psychologiques. Cet organisme, auquel appartiendraient des représentants des corps enseignants primaire et secondaire, devrait être chargé de l'élaboration d'un plan précis fixant les conditions d'une prospection psychologique des écoliers, et permettant d'assurer avec plus de sécurité le passage de l'école primaire à l'école secondaire.

7. Les élèves doués, dont l'admission paraît assurée, devraient être dispensés de tout examen.
8. Aucune discrimination ne devrait être faite entre élèves du lieu scolaire et élèves externes, ces derniers devant jouir, comme les premiers, des mêmes droits à l'enseignement secondaire.

Sans vouloir taquiner l'auteur du rapport, qui mérite les plus vives félicitations pour son étude très sérieuse du sujet, constatons pourtant que, si la voie des recherches est judicieusement indiquée, les solutions envisagées sont bien souvent des « vœux pieux », qu'il sera difficile de réaliser : qu'est-ce qu'un élève doué ? existe-t-il des tests applicables à la « prospection psychologique » des élèves de l'école secondaire ? condamner « toute préparation intensive » et particulièrement les leçons particulières, n'est-ce pas exprimer le vœu de tout le monde, et voit-on un moyen d'endiguer le mal ? Il appartiendra aux chercheurs de se mettre au travail, et d'apporter, sinon la panacée, du moins une atténuation des graves dangers et des injustices du régime actuel des admissions à l'école secondaire — et nous dirons du passage à tous les degrés supérieurs de l'enseignement.

Un problème des plus actuels a été abordé en outre par le Congrès : la création d'un centre jurassien de documentation pédagogique, ou de plusieurs centres, qui seraient organisés dans les différentes écoles normales. Suggestion séduisante, acceptée par les congressistes unanimes. Disons à ce sujet que le centre en question est au reste virtuellement créé, puisque tout un matériel d'enseignement a été rassemblé à l'école normale des instituteurs, et mis à la disposition du corps enseignant. Il ne reste qu'à trouver la solution la plus favorable au développement de cette institution, qui s'est imposée par sa propre activité.

Parmi les événements de l'année adressons une pensée reconnaissante aux maîtres qui se sont retirés de l'enseignement, ainsi qu'au secrétaire central de la Société des instituteurs bernois, l'aimable collègue que fut toujours M. le Dr Karl Wyss, auquel nous souhaitons une heureuse retraite. Son successeur saura, lui aussi, maintenir le lien qui unit à leurs collègues bernois les instituteurs jurassiens : M. le Dr Marcel Rychener, un parfait bilingue, qui vient d'entrer en fonctions.

Le soussigné, lui aussi, s'apprête à jouir d'une retraite qu'il envisage avec sérénité — et la joie de la libération de mille besognes qui n'étaient pas toutes agréables et faciles ! Son successeur sera M. le Dr Pierre Rebetez, ancien secrétaire du Comité central S.P.R., auquel nous souhaitons une carrière heureuse et féconde.

Ecole jurassienne, à toi aussi, à toi surtout, vont nos vœux de progrès dans la joie largement répandue. Tu es sur une route sinuueuse et accidentée, la voie de l'effort dans le service humain. Tu sauras conduire la jeunesse vers ses hautes destinées.

CHARLES JUNOD.

Neuchâtel

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Dans leur dernier rapport au chef du département de l'Instruction publique, les inspecteurs d'écoles affirmaient que l'année scolaire écoulée n'avait pas été marquée par des événements très importants. Nous n'aurions pas pu exprimer la même idée, quelques semaines plus tard, quand M. Jean-David Perret, directeur des écoles primaires de Neuchâtel, fit valoir ses droits à la retraite. M. Perret, successivement instituteur aux Bayards et à Neuchâtel, fut nommé directeur en 1925 pour succéder à M. Antoine Borel. Pédagogue de grande valeur, notre cher ami fut un chef aimé et respecté. Au cours d'une émouvante cérémonie, le chef du département de l'Instruction publique, les représentants des autorités de la ville et du corps enseignant exprimèrent au démissionnaire leur très vive reconnaissance. Nous nous associons à tous ces témoignages de gratitude et formons nos vœux les plus chaleureux pour que M. Perret jouisse d'une heureuse retraite.

Le successeur de M. Perret, M. Numa Evard, a assumé les fonctions de 1^{er} secrétaire du département de l'Instruction publique jusqu'au 21 avril. Dans ses fonctions délicates, cet ancien normalien a fait preuve d'intelligence, de dévouement et de conscience. En toutes circonstances, il s'est donné entièrement aux tâches qui lui étaient confiées. Nous lui souhaitons de nombreuses satisfactions dans sa nouvelle activité.

Le Conseil d'Etat a repourvu le poste de 1^{er} secrétaire du département de l'Instruction publique en portant son choix sur M. Ernest Bille, jusqu'ici instituteur à Corcelles. M. Bille a commencé sa carrière pédagogique en Syrie, puis dans les cantons de Genève et de Vaud. Il a complété ses études en suivant des cours à la faculté des lettres de l'Université de Genève. L'avenir démontrera que le choix du Conseil d'Etat a été judicieux.

* * *

Nous nous en voudrions de ne pas signaler l'ouverture à Neuchâtel du 65^e cours normal suisse organisé par la société de travail manuel et de réforme scolaire qui a eu lieu le 16 juillet. Nous aurons l'occasion, l'année prochaine, de parler de ce cours. Mentionnons toutefois le nombre élevé des participants, plus de 700, et rendons hommage au travail accompli par M. Paul Perret, directeur du cours et par ses collaborateurs.

Personnel enseignant. Nous avons dû vaincre un certain nombre de difficultés, tout spécialement pour assurer la tenue des classes. L'année dernière, lors du cours de répétition de la brigade frontière 2 et, ensuite, du régiment 8, nous avons dû faire appel à un nombre plus élevé d'étudiants des gymnases et de l'Université que les années précédentes. Tous ces jeunes gens, pour la plupart des novices au point de vue pédagogique, n'ont pas été lancés sans préparation dans la mêlée. Ils ont reçu des instructions précises des directeurs et des inspecteurs d'écoles. Auparavant, ils avaient été convoqués à Neuchâtel par un des inspecteurs pour une orientation générale.

Ce printemps, en tenant compte, d'une part, des postes vacants et, d'autre part, du fait que les normaliens placés à la tête de classes, le 1^{er} novembre 1955, devaient réintégrer l'école normale pour deux mois et demi, nous avons dû faire appel à un fort contingent de membres du corps enseignant valaisan. Dans la très grande majorité des cas, les expériences furent concluantes et, une fois de plus, nous rendons hommage à la conscience professionnelle d'instituteurs et d'institutrices qui ont obtenu, en général, des résultats remarquables.

Conférences officielles. Celles d'automne 1955 ont été présidées, comme les autres années, par M. le chef du département de l'Instruction publique et ont eu lieu à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds. Deux savants de notre Université avaient été sollicités de s'adresser aux membres du corps enseignant : MM. Wegmann, directeur de l'institut de géologie et Brunner, jeune et déjà brillant professeur de philosophie. Le premier des conférenciers traita le sujet suivant : « L'écorce terrestre est-elle encore en mouvement ? » M. Brunner établit un parallèle entre deux philosophes français contemporains : Jean-Paul Sartre et René Le Senne. Ces exposés intéressèrent vivement la plupart des auditeurs.

Ce printemps, le corps enseignant fut convoqué par district pour entendre trois exposés.

Le premier, de l'Office cantonal des mineurs, était destiné à renseigner les membres du corps enseignant sur la mission méritoire de cette institution.

Le deuxième, présenté par des membres du corps enseignant, concernait les appréciations scolaires. Les déclarations des orateurs et leurs graphiques suggestifs ont attiré l'attention des auditeurs sur le fait que la subjectivité joue un très grand rôle dans le jugement des maîtres et fausse assez souvent le sens de la note qui est déterminante pour la promotion. La conclusion des travaux des rapporteurs insiste, en particulier, sur les points suivants : exclusion de la sentimentalité dans les appréciations, diminution du nombre des notes, un critère plus scientifique, plus rationnel, plus technique pour déterminer la promotion. Cet automne, une commission sera nommée par le département pour examiner toute la question.

En troisième lieu, M. Ischer, directeur des études pédagogiques à l'école normale de Neuchâtel, fit un exposé fort intéressant sur le sujet suivant : « De l'enseignement intuitif à l'enseignement actif ». Il nous a plu d'entendre l'orateur s'inspirer de sagesse, de logique et affirmer la nécessité de placer toute innovation sous le contrôle de l'expérience. M. Ischer énuméra tous les procédés mis en application actuellement : centres d'intérêt bien compris, vocabulaire fondamental vérifié par la studiométrie, l'étude du milieu, les liens associatifs, les fiches, le texte libre, etc. Il sut en montrer les avantages et les dangers. Il conclut en affirmant que certaines constantes demeurent : la concentration, la précision, l'ordre, le soin, le travail accompli dans la tranquillité et la détente, principes qui ne devront jamais être abandonnés.

Bâtiments scolaires. Nous saluons avec plaisir l'effort remarquable accompli par de nombreuses communes, au cours de ces dernières années, pour améliorer, agrandir, moderniser les locaux scolaires. En 1955, vingt-deux communes ont bénéficié d'une subvention pour des construc-

tions, des améliorations ou des transformations importantes ou encore pour l'aménagement de terrains de sport et de jeux à l'usage des écoles. D'autre part, le Conseil d'Etat a fixé définitivement la subvention de l'Etat pour onze projets exécutés et a déterminé provisoirement la subvention cantonale avant l'exécution de vingt autres projets.

Parmi les réalisations les plus importantes, signalons la construction du collège de La Coudre, Neuchâtel, bâtiment inauguré le 6 juillet. Le centre scolaire des Jeannerets, au Locle, est déjà occupé et sera inauguré en automne. Fontainemelon a désaffecté une ancienne halle de gymnastique et l'a remplacée par une nouvelle construction répondant aux exigences les plus modernes.

Les petits collèges de montagne ne sont pas oubliés. De nombreuses salles ont été transformées. Nous mentionnons avec une satisfaction toute spéciale la construction d'un nouveau collège au Mont-de-Travers.

Cours de perfectionnement. Le département de l'Instruction publique, soucieux du développement du corps enseignant, a organisé un certain nombre de cours : diction et interprétation de textes, écriture, gymnastique, soins aux blessés, ce dernier en collaboration avec la section des samaritains de Neuchâtel. De plus, la section neuchâteloise de travail manuel et de réforme scolaire, d'entente avec le département de l'Instruction publique, a, elle aussi, organisé les cours suivants : établissement d'un fichier documentaire scolaire, étude d'un milieu : la forêt, construction d'un mètre cube démontable, confection de transparents.

Nous nous faisons un plaisir de signaler le travail considérable accompli par des membres de la société neuchâteloise de travail manuel et de réforme scolaire qui consacrent une partie de leurs loisirs à la rédaction de fiches destinées à compléter les manuels officiels. Le département a encouragé cette action, ce qui a permis à la société d'édition des fiches d'arithmétique, d'allemand et de sciences naturelles offertes à bas prix aux maîtres qui aiment à utiliser ce moyen d'enseignement.

Avec l'appui du canton et de la Confédération, l'association des maîtres d'éducation physique a fait donner un cours de patinage à La Chaux-de-Fonds, en novembre dernier. Cette société organise dans plusieurs districts des séances hebdomadaires de gymnastique pour l'entraînement de ses membres qui se recrutent parmi les maîtres et maîtresses de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire.

Loi concernant l'institution de classes enfantines. Adoptée par le Grand Conseil, cette loi n'a pas trouvé grâce devant le peuple. Elle prévoyait que les communes pouvaient organiser un enseignement facultatif durant l'année précédant l'entrée à l'école primaire. Le programme de ces classes n'aurait, en aucun cas, empiété sur celui de l'école primaire. La participation de l'Etat était prévue pour le paiement des traitements du personnel.

Enseignement secondaire

Notre département a décidé d'entreprendre, sans plus tarder, l'étude de la réforme de l'enseignement secondaire du degré inférieur. Une commission spéciale sera constituée et commencera ses travaux en automne. Elle comprendra des représentants de l'enseignement secondaire, inférieur et supérieur, de l'enseignement professionnel, y compris

les écoles de commerce et le Technicum. L'enseignement primaire sera aussi représenté au sein de cette commission.

Le problème est donc posé et préoccupe les esprits. L'étude de cette question devra traiter de points importants : programmes, âge d'admission dans les différentes sections, sélection des élèves, orientation vers les études classiques, scientifiques, commerciales, techniques ou vers les apprentissages. L'aspect de toutes ces questions est différent selon que l'on considère les écoles des villes où existent des sections classiques et les autres écoles secondaires. Dès le moment où se pose la question de la spécialisation des études, il convient d'examiner, en particulier, à quel âge peut et doit commencer l'étude du latin. Les problèmes organiques de l'enseignement secondaire sont donc vastes et complexes, surtout dans des agglomérations scolaires où le nombre des élèves ne permet pas de multiplier autre mesure les spécialisations.

L'école secondaire et le Gymnase pédagogique de Fleurier ont pris possession, en automne 1955, de l'ancien immeuble de la fabrique Grisel. Les nouveaux locaux répondent aux exigences modernes de l'enseignement.

L'école secondaire du Locle a marqué le centenaire de sa fondation par des manifestations solennelles.

Enseignement professionnel

Le directeur général du Technicum neuchâtelois, M. Louis Huguenin, qui succéda à M. Henri Perret en août 1950, vient de donner sa démission pour la fin de septembre. Son successeur n'est pas encore désigné. Nous formons les meilleurs vœux pour M. Huguenin qui prendra la direction du Technicum de Genève et joignons nos regrets à ceux qui lui ont été exprimés au moment où sa décision a été connue.

Le 5 avril 1955, le Grand Conseil accordait une subvention à la commune du Locle pour une dernière étape de rénovation et d'agrandissement des locaux du Technicum neuchâtelois. Le peuple ayant approuvé cette décision, les travaux ont commencé immédiatement et seront terminés cet automne.

La conférence des directeurs des écoles de commerce suisses, en collaboration avec l'Association suisse pour l'enseignement commercial, étudie les modifications à apporter au programme des sections de maturité des écoles de commerce. Il s'agit d'une conception très nouvelle des classes de maturité commerciale. Les sciences économiques et sociales y auront une très grande importance.

Certaines écoles ont apporté déjà quelques modifications à leur organisation. L'école supérieure de commerce de Neuchâtel, par exemple, a réorganisé sa section de maturité. Durant les deux premières années d'études, les élèves qui se préparent à la maturité sont dans les mêmes classes que les futurs diplômés. Les sections sont cependant partiellement séparées. Dès la troisième année, les élèves des deux sections ne travaillent plus ensemble. Ceci permet une répartition plus rationnelle des matières d'enseignement et, en particulier, des mathématiques. L'enseignement des sciences commerciales et de l'économie politique doit être en relation avec celui des mathématiques.

Enseignement supérieur

De nombreux deuils particulièrement douloureux ont atteint le corps professoral : le grand-rabbin Jules Wolf, de La Chaux-de-Fonds, ancien professeur d'hébreu à la faculté de théologie ; Paolo Arcari, professeur honoraire, qui enseigna la langue et la littérature italiennes ; Eugène Borel, ancien professeur à la faculté de droit ; Pierre Thévenaz, professeur de philosophie à l'Université, ancien privat-docent à Neuchâtel ; Maurice Neeser, professeur honoraire, titulaire pendant vingt-cinq ans de la chaire de théologie systématique et deux fois recteur de l'Université. Enfin, le 9 octobre, les derniers devoirs étaient rendus à M. Charles Knapp, professeur remarquable de droit civil, enlevé à sa famille et à son travail après quelques jours de maladie.

« Les cérémonies d'installation des recteurs appartiennent aux meilleures traditions universitaires, à ces traditions qui permettent à l'Alma Mater d'affirmer envers le pays son esprit de communauté, de mettre sa mission en relief, de rappeler son effort désintéressé et ses nombreux mérites ». Ces paroles du chef du département de l'Instruction publique caractérisent bien la cérémonie du 10 novembre au cours de laquelle M. Charly Guyot, professeur de langue et de littérature françaises, a été installé dans sa charge de recteur de l'Université succédant à M. J.-D. Burger, le recteur de la reconstruction.

Enfant de Boudevilliers, petite commune du Val-de-Ruz, M. Charly Guyot a fait de brillantes études et une non moins brillante carrière. Chargé de cours à l'Université et directeur du séminaire de français moderne dès 1928, professeur extraordinaire en 1943, puis professeur ordinaire de langue et de littérature françaises à la retraite de M. le professeur Alfred Lombard, le nouveau recteur est bien connu par son enseignement vivant, par ses nombreux travaux, par ses publications d'histoire littéraire. Les Encyclopédistes, Sainte-Beuve, Chateaubriand, Balzac, Péguy, Proust, Ramuz, la vie littéraire au XVIII^e siècle en pays neuchâtelois, ont fait l'objet d'études approfondies de M. Guyot. Ce dernier, dans son discours d'installation, avec la rigueur, l'art et l'élégance qu'on lui connaît, brossa un portrait de Du Peyrou dont aucun aspect ne fut négligé.

Le « dies academicus » du 14 juin se déroula selon la tradition et fut honoré par la présence de M. Georges Duveau, professeur à l'Université de Strasbourg, qui donna une conférence remarquable sur ce sujet : « Quelques problèmes de méthode dans l'étude de la vie ouvrière ».

Plusieurs professeurs étrangers éminents ou venus d'autres universités suisses ont pris contact avec notre établissement d'enseignement supérieur. D'autre part, nombreux sont les professeurs de notre Université qui ont donné des conférences ou participé à des congrès en Suisse et à l'étranger. Ces multiples relations sont autant de liens intellectuels qui relient les efforts de notre Université à ceux des universités du monde. De plus, le recteur participa aux fêtes du bicentenaire de Columbia University, à New York, à la séance de fondation de l'Université populaire, à Cernier, et à l'assemblée des maîtres secondaires, à Baden.

Le développement de l'Université a constraint les organes responsables de mettre au point différents règlements. Une commission spéciale

a repris en mains la révision du règlement général. Le nouveau règlement spécial des examens de la faculté des lettres fut adopté par le Conseil d'Etat, le 27 janvier dernier.

M. le professeur Wegmann a célébré, le 18 avril, son soixantième anniversaire. Nous nous permettons d'adresser nos sincères félicitations à l'un des plus brillants professeurs de notre Université. En novembre, M. Henri Spinner, professeur honoraire, fêtait ses quatre-vingts ans. Nous rendons hommage à l'activité déployée par ce savant, éducateur remarquable. Ce chrétien n'a pas craint d'affirmer ses convictions religieuses pas plus que l'homme politique n'a hésité à montrer son drapeau.

La commission universitaire du Fonds national suisse de la recherche scientifique a perdu en M. le professeur Knapp un président très avisé et très sûr. M. le professeur André Labhardt a bien voulu accepter de le remplacer.

Les conférences universitaires ont été fort appréciées. Les sujets présentés furent les suivants :

« L'évangile avant l'évangile. La communauté juive de la mer Morte »,
M. Ph. Menoud.

« La vente à tempérament : ses aspects économiques, juridiques et sociaux », M. Paul-René Rosset.

« N. I. Lobatschefsky, grand géomètre russe. Sa vie, son œuvre »,
M^{me} Sophie Piccard.

« Les origines de la Confédération. Histoire, légende et polémique »,
M. Eddy Bauer.

L'Université populaire, créée l'année dernière, est un centre de culture ouvert à tous. Les inscriptions ont dépassé les prévisions les plus optimistes de telle sorte que 14 cours ont été donnés durant l'hiver 1955 /56.

* * *

Nous ne voulons pas terminer cette chronique sans parler de la loi concernant la revalorisation des traitements des magistrats, des fonctionnaires et des membres du corps enseignant qui a été votée à une forte majorité. Le dimanche après-midi 24 juin, nous apprenions que la victoire était acquise.

Le peuple a compris qu'il était dans son propre intérêt de nous être favorable. L'appui unanime des autorités et des partis, la hausse des salaires dans l'industrie arrivée au moment psychologique ont contribué à obtenir ce magnifique résultat.

Il convient d'exprimer notre gratitude aux autorités qui ont apporté tant de célérité à mettre la loi sur pied.

BONNY.

Tessin

Le département de l'instruction publique a mis au point, avec la collaboration de la commission cantonale des études et de quelques groupes de membres du corps enseignant des différents degrés, le projet de la nouvelle loi générale qui a été mentionnée dans nos chroniques de ces dernières années avec le nom de « code scolaire » (codice della scuola). Le projet, et le message qui l'accompagne, vont être présentés au Grand Conseil. On aura l'occasion de signaler, probablement l'année prochaine, les changements qui auront été introduits dans la législation actuelle ; mais on peut déjà affirmer qu'aucune révolution n'est en vue, car il s'agit d'adapter les dispositions légales aux exigences apportées par les conditions sans cesse mouvantes de la vie. On aura probablement une nouvelle classification des écoles : celle de commerce et l'école normale, qui appartiennent maintenant à l'enseignement professionnel, seront mises dans la catégorie de l'enseignement secondaire. La durée de l'année scolaire, qui a varié jusqu'à présent de huit à dix mois, sera de neuf mois pour toutes les écoles. Le cours des études dans les écoles secondaires inférieures (ginnasi) comprendra cinq années, comme jusqu'à la réforme de 1942.

A partir de cette année on n'aura plus à parler de pénurie de maîtres, de difficultés dans la repourvue de postes vacants. Plus de cinquante élèves de l'école normale ont obtenu le brevet primaire, et pourront se substituer aux maîtres retraités et aux institutrices mariées qu'on a dû appeler ces dernières années pour tenir les classes. Dans les quatre années des cours on compte maintenant 230 candidats à l'enseignement.

Le nombre des élèves continue à augmenter dans tous les degrés. L'enseignement primaire inférieur en compte actuellement environ 15 000 (200 en plus de l'année précédente) et les écoles primaires supérieures (scuole maggiori) environ 4000. L'augmentation a rendu nécessaire l'ouverture d'une dizaine de nouvelles classes.

Les constructions d'écoles se poursuivent, les projets se multiplient et l'effort considérable des communes est toujours soutenu par l'aide efficace et souvent décisive de l'Etat.

A. U. TARABORI.

Valais

Enseignement primaire

Comme tous les cantons suisses, le Valais souffre de plus en plus de la pénurie du personnel enseignant. Vingt nouvelles classes ont été ouvertes en 1955, tandis qu'un certain nombre de jeunes maîtres se sont inscrits à l'Université. Les admissions aux écoles normales ont été doublées, posant de ce fait d'épineux problèmes de locaux : 66 admissions contre 33 départs.

Pour tenir les nombreuses classes restées sans titulaire, le Département a dû faire appel aux dernières années de l'Ecole Normale ; jeunes

gens et jeunes filles s'acquittèrent au mieux de ce stage forcé de six mois ; ils revinrent à Pâques terminer leur formation générale. Il est probable que cette solution transitoire durera encore quelques années.

Parmi les causes qui expliquent la « désertion des pupitres », il faut nommer la scolarité à six mois. Nombre de « régents » préfèrent s'engager dans d'autres cantons à traitement annuel ou quittent l'enseignement pour une place plus rémunératrice. Il est vrai que le malheur des uns fait le bonheur des autres : durant les six mois de vacances scolaires, une trentaine d'instituteurs et d'institutrices du Valais ont été engagés à Neuchâtel comme maîtres auxiliaires. Ce nombre sera doublé l'an prochain.

L'Etat agit par tous les moyens en son pouvoir pour prolonger la scolarité. En 1955, une douzaine de communes ont pris des mesures dans ce sens ; mais ces efforts sont encore trop isolés et trop timides.

Signalons aussi, entre autres mesures destinées à remédier à la pénurie du personnel enseignant, que l'âge de la retraite a été reculé à 63 ans.

Comme d'autres cantons aussi, le Valais a entrepris la réforme des programmes. La Commission de réforme, que préside M. Camille Sierro a déjà tenu une douzaine de séances et aura vraisemblablement terminé ses travaux en 1957.

Une nouvelle grammaire a été introduite dans les classes : c'est la grammaire Gabet, éditée par Hachette, mais avec des textes adjonctifs mieux adaptés au Valais.

Formation du personnel

Il y a douze ans que le Valais a introduit pour les maîtres et maîtresses un Cours cantonal de perfectionnement. On aurait pu craindre, avec les années, une certaine lassitude. Il n'en est rien. Le cours de 1955 a réuni près de 350 participants en 9 sections : méthodes actives aux degrés inférieur, moyen et supérieur ; le dessin au cours élémentaire ; ouvrages manuels féminins ; dessins et montages sur le thème Noël et Fête des Mamans ; chant et gymnastique combinés ; méthodologies spéciales.

Fidèle à un principe appliqué dès l'origine, l'Etat du Valais fait appel à un certain nombre de compétences venues des cantons confédérés, en même temps qu'aux pédagogues du canton les plus expérimentés.

A noter que les participants à ce cours d'une semaine reçoivent gratuitement la pension, ainsi qu'une rétribution appréciable.

Sur le plan cantonal encore, l'Office de l'Enseignement, dont la création fut décidée il y a quelque dix ans, prend peu à peu consistance. On annonce pour 1956 la création d'un bulletin pédagogique commun aux trois enseignements primaire, secondaire et professionnel. Il remplacera le vénérable bulletin « L'Ecole Primaire » qui a fort bien servi l'école valaisanne et dont le dernier rédacteur — M. l'inspecteur Clément Bérard — mérite un premier prix d'excellence au palmarès pédagogique du canton.

De son côté l'Association valaisanne des institutrices — que dirige avec dynamisme M^{me} Gross —, a organisé mensuellement des journées d'études pratiques avec conférences et leçons-types. Son effort semble avoir porté cette année sur le dessin scolaire. M. Guidoux (Vaud) et

M^{me} Rio (Fribourg) en ont été les animateurs, suivis par un auditoire aussi nombreux qu'intéressé.

Même sur le plan local, on constate de réjouissantes tentatives visant à une meilleure formation et information des maîtres. C'est ainsi que le Groupement du Personnel enseignant de Sion a le souci d'offrir à ses 80 membres d'enrichissantes initiatives. Selon une décision de la Municipalité, ce même personnel enseignant de la ville a été convoqué cinq jours avant l'ouverture des classes pour une « mise en train » qui comportait une série de conférences et d'échanges de vues. Autorités religieuses et civiles, inspecteurs, pères de familles y exposaient leurs desiderata.

Enseignement complémentaire et ménager

La loi scolaire valaisanne ordonne aux élèves primaires qui ne continuent pas leurs études ou ne font aucun apprentissage contrôlé de suivre pendant quatre ans un cours complémentaire de 120 heures par année. Il faut avouer que ces cours sont en général difficiles à conduire. D'une part, les effectifs vont en diminuant, le nombre des apprentis et des étudiants étant en progression constante. D'autre part, la fréquentation de ces cours n'est jamais enthousiaste, vu les facilités de gain que trouvent aujourd'hui tant de jeunes. Ces cours exigent d'ailleurs une technique bien au point, une adaptation franche aux réalités de la vie, sous peine d'être une répétition ennuyeuse du programme primaire.

A cette fin, le Département de l'instruction publique que préside avec sagesse M. Marcel Gross, a tenté cette année une expérience qui s'est révélée concluante.

250 jeunes gens « complémentaires » venant de neuf communes du Centre ont été groupés aux casernes de Sion et répartis en trois cours parallèles. Les locaux ont été mis gracieusement à disposition par l'Intendance militaire. Repas de midi et transports étaient à la charge des communes. Quant à l'enseignement, il a été confié à quelques instituteurs chevronnés, à des professeurs auxiliaires, à des conférenciers de l'école de Châteauneuf ou à des fonctionnaires d'Etat. Les élèves ont été très intéressés par la variété et l'excellente tenue des cours. Et tous ceux qui ont suivi cette expérience en ont été satisfaits. Il est à prévoir que cette nouvelle formule se généralisera peu à peu dans tous les districts.

Chez les jeunes filles, l'enseignement ménager progresse de façon réjouissante. Dix nouvelles communes l'ont rendu obligatoire. Quatre nouvelles écoles ont été construites selon les derniers perfectionnements à Leytron, Orsières, Saint-Martin et Visperterminen.

Enseignement professionnel

Depuis sa réforme en 1936, l'enseignement professionnel valaisan compte vingt ans d'expérience. A l'occasion de ce jubilé, il publie un rapport général intitulé « Equipement du Valais pour la formation professionnelle » lequel sera soumis à la Haute Assemblée. Des mesures de grande envergure seront demandées, sous peine de rencontrer une situation difficile pour l'avenir.

Le canton comptait 2231 apprentis à la fin de 1955, dont 160 en stage hors du canton.

Huit cours d'orientation professionnelle de 3-4 semaines dont on ne saurait assez louer la formule originale (Internat) ont groupé 261 jeunes gens.

Autre initiative heureuse : un cours de dessin technique de dix jours a été rendu obligatoire avant l'admission aux cours professionnels pour tout apprenti dont le programme comporte cette branche jusqu'ici trop négligée. 471 apprentis ont suivi ce cours en 1955.

605 candidats se sont présentés aux examens de fin d'apprentissage, représentant 70 professions. Sur ce nombre, 580 ont obtenu le certificat de capacité.

A l'échelon supérieur, six cours préparatoires à la maîtrise fédérale ont été organisés à Sion et à Brigue ; 29 candidats ont obtenu le titre de « maître » dans leur métier.

Le service professionnel se préoccupe d'autre part de la formation de techniciens. Une formule nouvelle est actuellement mise au point dans ce sens, dont on peut espérer de bons résultats.

Service dentaire scolaire

Sous le rapport de l'hygiène dentaire, le Valais vient de se placer au premier rang de l'actualité par la création d'une clinique dentaire ambulante, qui est un modèle du genre.

Un service dentaire scolaire existe dans la plaine depuis nombre d'années, soit sous forme d'une clinique dentaire *ad hoc* (celle de Sion, par exemple, reçoit 4000 enfants par année), soit sous forme de contrats entre les communes et les dentistes privés, l'Etat allouant un modeste subside pour chaque enfant examiné.

Mais dans les villages retirés de la montagne, les statistiques indiquent que le 8 % seulement des enfants bénéficient du service dentaire.

Devant cette situation, les autorités ont décidé de mieux adapter leur service scolaire. Grâce à la compréhension du Grand Conseil, à la compétence du Dr Calpini, chef du Service d'Hygiène, qui entreprit spécialement un voyage d'études en Norvège, grâce aussi à l'intérêt inlassable que voue à la question le Dr de Rivaz, dentiste cantonal, un car dentaire pourvu des derniers perfectionnements est aujourd'hui en service dans les villages de montagne. Aucun candidat suisse ne s'intéressant à ce poste, le car a été confié au médecin-dentiste Dr Lundsgaard, depuis dix ans directeur d'un service identique en Norvège. Sa vaste expérience et son esprit d'étroite collaboration avec les autorités scolaires permettent de bien augurer de l'avenir.

Enseignement secondaire

1200 élèves ont fréquenté les trois collèges cantonaux valaisans et 200 jeunes filles le Collège classique libre de la Planta à Sion.

Brigue a inauguré et occupé dès septembre 1954 son nouveau bâtiment de classes. Sion est à la recherche d'un internat. Professeurs et élèves déplorent la retraite de M. le Dr Dépommier, qui a tenu la classe

d'Humanités depuis 25 ans. Homme d'une vaste culture, il a exercé sur des générations d'élèves une très heureuse influence.

Quant à la Royale Abbaye de Saint-Maurice, elle envisage pour son collège la création d'une section latin-sciences, tribut payé à la spécialisation moderne.

Partout la vie culturelle de ces collèges est intense : musique, art dramatique, ciné-clubs, jeunesse musicales, etc. Parmi les conférenciers qui ont « marqué » cette année 1955-56, il faut signaler à Sion le colonel Frick, et à Saint-Maurice M. Henri Guillemin. EUG. CLARET.

Vaud

Enseignement primaire

Nous espérions n'avoir pas à revenir, dans la présente chronique, sur les difficultés que nous crée depuis plusieurs années la pénurie du corps enseignant. Cette pénurie, qui tend heureusement à s'atténuer, et qui est maintenant résorbée en ce qui concerne les maîtresses enfantines et semi-enfantines, nous cause encore quelques soucis quant à la repourvue des classes du degré supérieur et des classes primaires supérieures. En effet, les volées nombreuses atteignent maintenant les derniers degrés de la scolarité, obligeant les villes surtout à ouvrir sans cesse de nouvelles classes et à construire les locaux susceptibles de les abriter.

Une deuxième « classe rapide » a terminé ses études en octobre, et les élèves ont été placés aussitôt dans le canton. De plus, nous avons dû demander à l'Ecole normale de nous céder prématurément une vingtaine de jeunes filles de dernière année, pour les répartir au 1^{er} novembre dans les classes restées sans titulaire.

Certains craignaient que la formation accélérée des instituteurs n'eût des conséquences fâcheuses pour l'école, mais il semble que tel n'est pas le cas en général. Nous devons cependant signaler qu'un certain nombre d'instituteurs et d'institutrices des classes rapides sont retournés à leurs études antérieures, interrompues souvent faute de moyens financiers, et que quelques économies réalisées pendant plusieurs mois leur ont permis de reprendre.

Les mutations anormalement nombreuses qui se produisent actuellement dans le corps enseignant ne vont pas sans compliquer singulièrement la tâche des inspecteurs scolaires. Ces fonctionnaires doivent vouer une attention toute particulière aux classes des débutants, dont le nombre s'accroît sans cesse, sans diminuer pour autant le contrôle des autres classes ni perdre de vue les multiples questions théoriques et pratiques que pose sans cesse la direction de l'école.

M. Charles Foretay, qui a atteint la limite d'âge, a demandé à être relevé de ses fonctions d'inspecteur scolaire du 1^{er} arrondissement pour le 30 juin 1956. Après avoir enseigné successivement à Thierrens, à Montricher et à Lausanne, il fut appelé à l'inspectorat en 1932 et se consacra d'abord aux classes du 6^e arrondissement avant de diriger sa circonscription actuelle. Il est l'auteur de plusieurs manuels de français en usage dans nos classes et fut le rédacteur du plan d'études pour les classes primaires supérieures.

Pour le remplacer, le Conseil d'Etat a fait appel à M. Berthold Beauverd, maître primaire supérieur à Lausanne, qui a repris la direction du 6^e arrondissement.

Quelques mutations sont intervenues récemment dans les rangs des directeurs des écoles primaires. C'est ainsi que M. Jean Chambordon a été nommé directeur à La Tour-de-Peilz, M. Henri Pavillard, à Vallorbe, M. Marcel Besson, à Vevey, M. René-Albert Houriet, à Bex ; les nouveaux titulaires remplacent respectivement MM. Mamin, Dentan, Hürlimann et Pâquier, démissionnaires.

Le Département a délivré en automne 1955 quatre brevets pour l'enseignement dans les classes primaires supérieures et 12 diplômes aux nouveaux conseillers de profession.

En collaboration avec la gendarmerie vaudoise, le Département a organisé dans toutes les classes du canton un examen scolaire obligatoire pour tous les élèves qui possèdent une bicyclette. Cet examen, qui devait contrôler les connaissances de nos élèves en matière de circulation routière, comportait une épreuve écrite, une épreuve orale et un exercice pratique. Un certificat a été délivré à tous ceux qui ont obtenu les notes jugées suffisantes.

Dans le domaine des manuels scolaires, nous avons procédé à un certain nombre de réimpressions sans apporter de notables changements aux éditions précédentes. En revanche, une commission formée de maîtres primaires et secondaires a étudié la refonte du « Chante jeunesse » dont l'édition était épuisée. Suivant les propositions de cette commission, le Département a décidé l'impression de deux nouveaux manuels ; l'un remplacera l'ouvrage existant auquel seront apportés des modifications substantielles, l'autre sera, uniquement à l'usage des maîtres, une liste de morceaux destinés aux classes enfantines et du degré inférieur.

Les deux ouvrages de mathématiques employés dans les classes primaires supérieures ne sont plus en harmonie avec les exigences et les programmes actuels. Ils doivent être assez profondément remaniés, et le Conseil d'Etat a chargé de ce soin deux inspecteurs scolaires et deux maîtres primaires supérieurs. Une part plus considérable sera faite à l'enseignement de la géométrie théorique.

De beaux bâtiments scolaires ont été construits à Aigle, Lausanne, Villars-sous-Yens, et un grand nombre de communes ont entrepris des rénovations plus ou moins complètes de leurs installations scolaires, qu'il s'agisse de locaux de classes ou d'appartements réservés aux maîtres. Ces constructions et réparations sont subsidiées par l'Etat, qui alloue également des subventions pour le remplacement des mobiliers scolaires usagés.

Le Conseil d'Etat a adopté un nouveau règlement pour les médecins scolaires, lequel prévoit la vaccination de nos élèves au B.C.G., cette vaccination ne pouvant toutefois avoir lieu qu'avec le consentement des parents.

C'est un phénomène constant que les périodes d'après-guerre entendent remettre toutes choses en question, et le domaine pédagogique n'échappe pas à cette règle. On parle beaucoup d'éducation nouvelle sans savoir toujours ce que recouvre exactement cette expression, qui

revêt des sens très différents selon les hommes et selon les latitudes.

On discute plus qu'autrefois de méthodes et de techniques, mais on oublie assez souvent que ce qui compte, en définitive, ce n'est pas tant les procédés d'enseignement que le but final de l'école qui s'appelle la formation d'hommes et de femmes au jugement sain et à la conscience éclairée, d'hommes et de femmes qui soient capables de s'intégrer dans notre société et d'y jouer un rôle utile.

Notre Département est très respectueux de la liberté de ses maîtres auxquels il permet certains essais, sous le contrôle des inspecteurs. Il est persuadé qu'il est nécessaire d'expérimenter, mais avec prudence, une prudence sans cesse soutenue par la conscience professionnelle et par le sens des responsabilités.

A. MARTIN.

Enseignement secondaire

L'année 1955 a été marquée, pour l'enseignement secondaire vaudois, par deux actes législatifs importants. Le 5 septembre 1955, le Grand Conseil votait une loi revisant le Statut général des fonctions publiques cantonales de 1947. Une nouvelle échelle des traitements était adoptée en même temps que les fonctions exigeant des titres universitaires étaient reclassées. Le personnel enseignant secondaire, dont la fonction a été vraiment revalorisée dans une mesure que les intéressés n'osaient espérer, est un des principaux bénéficiaires de l'opération.

Il est heureux que l'Etat ait reconnu la nécessité d'accorder aux maîtres secondaires, comme à toutes les catégories de fonctionnaires, un niveau de vie au moins équivalent à celui de 1939. Les difficultés croissantes qu'a le Département de l'instruction publique à repourvoir les postes vacants sont la conséquence de la désaffection à l'égard d'une profession qui ne jouit pas auprès des jeunes du prestige que devrait lui valoir son importance pour l'avenir du pays. Nous espérons — et certains indices justifient cet espoir — que la revalorisation de la fonction aura l'effet que nous souhaitons.

Le second acte législatif est la loi du 5 décembre 1955, introduisant dans la vénérable loi du 25 février 1908 sur l'instruction publique secondaire deux nouveaux articles, en vertu desquels les Collèges cantonaux et les Ecoles supérieures de jeunes filles pourront ouvrir des classes mixtes.

En adoptant le principe de la co-éducation au niveau secondaire, le Grand Conseil donnait son approbation au plan de réforme élaboré depuis des années par le Département. L'exposé des motifs, à l'appui du projet de loi, ne laissait aucun doute sur l'intention de l'autorité exécutive d'appliquer dans les classes mixtes de 1^{re} année, qui devaient s'ouvrir au printemps 1956, les nouveaux programmes. En fait, depuis avril de cette année, la réforme de l'enseignement secondaire est entrée dans la phase de la réalisation. Une première « volée » d'élèves vit sous le nouveau régime, qui, en gagnant chaque année un nouvel étage de l'édifice scolaire, atteindra le faîte en 1963. A ce moment-là, la réorganisation pédagogique et administrative de l'enseignement secondaire sera complète. Des collèges à plusieurs sections parallèles se seront

substitués aux établissements spécialisés et les Ecoles supérieures de jeunes filles auront vécu.

Mais la réforme de structure n'est pas tout. Plus importante encore est la refonte des programmes et l'élaboration des méthodes appropriées à la nouvelle tâche que prétend assumer l'école secondaire : orienter ses élèves en fonction de leurs aptitudes intellectuelles. L'institution d'un premier cycle de deux années, au programme commun à tous les élèves, ne résout pas, par elle-même, le problème. Il y faut des maîtres formés spécialement. C'est à quoi s'est appliquée le Département en organisant des séminaires destinés aux maîtres des classes de première année pour les initier aux nouveaux programmes et aux méthodes d'orientation scolaire. Il est aidé dans cette tâche par une équipe de psycho-pédagogues chargée de mettre au point les épreuves d'aptitudes mentales, dont les résultats, complétés par ceux du travail scolaire, doivent fournir une base objective au conseil d'orientation.

Au printemps 1956, de nouveau, les examens d'admission ont comporté, à côté des épreuves proprement scolaires, des épreuves d'aptitudes générales. Il faudra encore plusieurs années pour que leur valeur de pronostic puisse être fermement établie.

Une modification profonde des programmes entraîne inévitablement l'élaboration de nouveaux manuels. Celle des manuels d'histoire est déjà avancée. Des manuels de français — grammaire, précis d'orthographe, vocabulaire — sont en préparation.

A côté de ce souci majeur de la réforme, le Service de l'enseignement secondaire a celui de trouver des solutions aux multiples problèmes que pose, dans des circonstances particulièrement défavorables, l'accroissement des effectifs.

En dix ans, le nombre des élèves a passé de 5572 à 7458. Cette augmentation de 1886 élèves est le fait des établissements cantonaux, pour 552 élèves, et des établissements communaux pour 1334. De 1954 à 1955, l'augmentation est de 403. Elle est due uniquement aux écoles secondaires du degré inférieur : Collèges et Ecoles supérieures de jeunes filles, celles du degré supérieur (Gymnases, Ecole supérieure de commerce et école normale) ayant des effectifs stationnaires. Les circonstances défavorables évoquées plus haut sont le recrutement gravement insuffisant du personnel enseignant, qui oblige le Département à avoir recours à un nombre excessif de maîtres temporaires qui, souvent, n'ont ni la formation, ni les titres requis par la loi ; quant aux remplacements, seuls les étudiants et les retraités permettent de les assurer. Le nombre des personnes enseignant dans les écoles secondaires a passé en une année de 523 à 558.

Une autre conséquence de l'augmentation des effectifs est l'insuffisance des locaux. L'étude par les architectes désignés après concours, pour des bâtiments à construire à Béthusy, derrière le Collège classique cantonal avec lequel ils formeront un groupe de 44 classes ordinaires, est actuellement en cours. Un concours de projets pour la construction d'un autre groupe aussi important, à l'Elysée, va être ouvert. En attendant la réalisation absolument nécessaire de ces projets, il faut tirer parti de tout. Fort heureusement, l'ouverture en automne 1955 du groupe scolaire du Belvédère, construit par la Commune de Lausanne

pour son Ecole supérieure et son Gymnase de jeunes filles, a permis à l'Etat de loger quelques-unes de ses classes dans une des plus belles écoles qui soient.

M. M.

Enseignement supérieur

Notre Université a perdu un professeur en exercice : le philosophe Pierre Thévenaz, né en 1913 ; elle a perdu sept professeurs honoraires : MM. Paolo Arcari, Albert Barraud, Gustave Dumas, Rodolphe Mellet, Léon Morf, Jean Morin, qui a dirigé durant des années le « Cours » de Leysin et Auguste Rollier, nommé professeur honoraire en 1928, sans avoir jamais enseigné à l'Université de Lausanne.

MM. Jean Piaget, Charles Scholder et Louis Hegg ont été nommés professeurs honoraires ; M. Jean Golay a été promu à l'ordinariat.

A la fin de l'année universitaire 1954-1955, le corps enseignant de l'Université se composait de 52 professeurs ordinaires, 53 professeurs extraordinaire, 43 chargés de cours, 35 privat docents et 6 lecteurs. L'événement de l'année est sans doute l'approbation par la commission universitaire du projet de revision du Règlement général de l'Université, œuvre de longue haleine, confiée à une commission *ad hoc* qui a tenu de nombreuses séances. Ce texte a été depuis discuté et adopté par le Sénat ; la revision de la loi suivra.

Le professeur Paul Aebischer a occupé pendant un semestre la chaire Franqui à l'Université de Liège ; M. Daniel Aubert, privat docent, a été nommé professeur extraordinaire de géologie à l'Université de Neu-châtel ; M. Jean Tripod, privat docent, a été appelé, en qualité de professeur extraordinaire, à la Faculté de médecine de l'Université nationale de Mexico.

Au semestre d'hiver 1954-1955, l'Université avec l'Ecole polytechnique a compte 1864 étudiants réguliers et 79 auditeurs ; au semestre d'été 1955, 1742 étudiants réguliers et 68 auditeurs, soit près de cent étudiants de plus que l'été précédent.

Le chœur universitaire, sous la direction de M. Carlo Hemmerling, s'est fait entendre dans les cérémonies universitaires, et, en outre, à Nyon, Pully et Nancy.

L'Université a offert quatre bourses à des étudiants étrangers, trois à des Américains et une à un Allemand ; en contrepartie, quatre de nos étudiants ont pu passer une année à l'étranger. La « Gazette de Lausanne » a offert quatre bourses d'études pour l'année académique 1955-1956. Un généreux et fidèle donateur a remis à l'Université une somme de 5000 francs, dont 2000 ont été versés au Comité de patronage et 3000 au Fonds des subsides pour l'impression des thèses. Ce fonds a alloué sept subsides, pour un total de 6600 francs.

A la Faculté de théologie, M. Emile Golay, professeur honoraire, a été chargé, avec M. Michel Testuz, de l'enseignement relatif à l'Ancien Testament et à la langue hébraïque ; il a ainsi pu fêter ses quatre-vingts ans en pleine activité ! La Faculté a décerné 9 licences.

A la Faculté de droit, M. Pierre Petermann, avocat, a été chargé de l'enseignement du droit des assurances. La Faculté a décerné 12 licences et 11 doctorats.

A l'Ecole des sciences sociales et politiques, M. Georges-André Chevallaz, docteur ès lettres, directeur de la B.C.U., donne, en qualité de chargé de cours, l'enseignement de l'histoire diplomatique ; M. Jean Meynaud, de Paris, a été autorisé à donner, à titre de privat docent, un cours d'introduction à la science politique. L'Ecole a décerné 15 certificats d'études pédagogiques, 1 licence ès sciences sociales, 8 licences ès sciences politiques, 5 licences ès sciences pédagogiques, 3 diplômes d'études diplomatiques et consulaires, 3 doctorats ès sciences politiques et 1 doctorat ès sciences pédagogiques.

A l'Ecole des hautes études commerciales, feu le professeur Schiess a été remplacé par M. le professeur Jean Golay et M. Henri Rieben. L'Ecole a décerné 9 certificats d'études supérieures, 5 certificats complémentaires de licence, 33 licences ès sciences commerciales et économiques, 4 licences ès sciences commerciales et actuarielles, 3 doctorats ès sciences commerciales et économiques.

A la Faculté de médecine, MM. Marcel Nicod et Jean-Louis Rivier ont été autorisés à enseigner en qualité de privat docents. 29 étudiants ont passé avec succès les examens professionnels fédéraux. En outre, la Faculté a décerné 35 doctorats en médecine, 4 diplômes de médecin, 39 diplômes de médecin avec doctorat.

A la Faculté des lettres, feu le professeur René Bray a été remplacé par M. le professeur Gilbert Guisan et M. Jacques Mercanton, nommé professeur extraordinaire. M. Jacques Freymond, appelé à la direction de l'Institut universitaire des hautes études internationales à Genève, est remplacé par M. Jean-Charles Biaudet, professeur extraordinaire. M. Jean Leymarie, chargé de cours, a été promu professeur extraordinaire et M. Daniel Poyan assume en qualité de privat docent l'enseignement de la langue et de la littérature espagnoles. La Faculté a décerné 12 certificats d'études françaises, 7 diplômes d'aptitude à l'enseignement du français moderne, 14 licences ès lettres (diplôme d'Etat), 2 licences ès lettres (diplôme d'Université) et 2 doctorats ès lettres.

A la Faculté des sciences, M. Roland Jaunin a été autorisé à donner en qualité de privat docent un cours de chimie organique. La Faculté a décerné 7 licences ès sciences (diplôme d'Etat), 4 licences ès sciences (diplôme d'Université), 4 diplômes de chimiste, 2 diplômes de géologue et 8 doctorats ès sciences.

A l'Ecole de pharmacie, 13 étudiants ont passé avec succès les examens professionnels fédéraux. En outre, l'Ecole a décerné 4 diplômes universitaires de pharmacien.

A l'Ecole polytechnique, le nombre des étudiants approche de 700 ; le problème des locaux commence à se poser. M. Georges Champrenaud, secrétaire de l'Ecole, a été remplacé par M. Pierre Pochon. M. Robert Monnier a été appelé à enseigner la technologie chimique et la chimie technique. M. Pierre Foretay enseigne en qualité de professeur extraordinaire les éléments d'architecture et de la construction pratique. L'Ecole a décerné 16 diplômes d'architecte, 15 diplômes d'ingénieur civil, 23 d'ingénieur-mécanicien, 6 d'ingénieur-électricien, 8 d'ingénieur-physicien, 6 d'ingénieur-chimiste, 3 diplômes de géomètre et 1 doctorat ès sciences techniques.

LOUIS MEYLAN.